



SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU



BIODIVERSITÉ

LABEL AÉROBIO POUR BASTIA ET AJACCIO

P 5 À 7

Daphné Garou (Daphné Gnidium), aéroport de Poretta Photo R. Seitre • Aérobiodiversité

1,75€



SCIENCES

PATELLE GÉANTE,
ENCORE UN SUCCÈS
POUR STELLA MARE
P8

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4

AGENDA P17

DETTI È FATTI P18 • BRÈVES P19

SANTÉ P20

CARNETS DE BORD P22

ANNONCES LÉGALES P9



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

MA COTE D'AMOUR A
AUGMENTÉ DE 0 À -100%.



SOCIÉTÉ

LABELAÉROBIO

POUR BASTIA ET AJACCIO

P5 À 7



OPINIONS

SCIENCES **PATELLE GÉANTE, STELLA MARE SUR SA LANCIÉE**

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

DETTI È FATTI

EN BREF ET EN CHIFFRES

SANTÉ **MATHÉA ROMBALDI, MON ENDO ET MOI**

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P8

P17

P18

P19

P19

P22

P9

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

DIRECTION RÉDACTION

Membre du SNPHR

et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli : 06 86 69 70 99

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition

Elisabeth Milleliri : 06 44 88 69 40

informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction**Eric Patris** : 06 44 88 66 33

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Secrétariat

Bernadette Benazzi : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36

gestion@corsicapress-editions.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92 - 06 41 58 40 23

al-informateurcorse@orange.fr

CORSCAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 25 000€

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLD.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Clandestinità rinvivita

S'hè vistu fiuriscia dipoi calchi simana trè lettari novi nant'à i muri di residenzi tocchi da parecchi fochi criminali cinsati pà a maiò parti in Corsica Suttana, G.C.C. U so significatu hè oramai ufficiali: Ghjuventù Clandestina Corsa. U lindu mani di a visita in Aiacciu di u ministru di l'Internu Gérald Darmanin pà a cume-murazioni di i 25 anni di l'assassiniu di u prifettu Claude Erignac, un cumunicatu hè statu trasmisu à a stampa isulana, induva st'organizzazioni clandestina nova hà annunziatu a so creazioni. Iss'ultima si difinisci com'è u bracciu armatu di un movimentu rivuluzionariu, chì suvita i passi di u FLNC. Inveci, à parè soiu, u Fronti di Libarazioni Naziunali di a Corsica si spiccaria da a lotta. « Tocca à noi, ghjuventù corsa, di ripiglialla pà fà fronti à u Statu francesi è à u so disprezzu », scrivini i clandestini. Ind'a so cumunicazioni, u gruppu minaccia d'una certa manera quilli chì vendini a droga ma dinò i spiculatori. Dumanda dinò ch'ellu sighi libaratu u militanti naziunalistu Carlu Pieri, imprighjunatu dipoi più di dui mesi in Fleury Mérogis. Altri dumandi di a GCC, un statutu di risidenti pà i Corsi è a virità nant'à l'assassiniu d'Yvan Colonna. A Ghjuventù Clandestina Corsa rivindicheghja 17 attentati, accaduti trà u 4 d'aostu di u 2022 è u 27 di ghjinnaghju di u 2023. Stu movimentu clandestinu novu chì si faci cunnoscia mentri ch'elli devini ripiglià i discussioni incù u guvernu nant'à l'avvena istituzionali di l'isula pudaria fà fiascà tuttu u prucedimentu, mentri ch'ellu si cerca di manera ufficiali a strada di a paci in Corsica è in Parighji? U «sgjò Corsica» d'Emmanuel Macron, Gérald Darmanin, truveria quì una scusa chì cascaria com'è u casgiu nant'à i lasagni pà taglià u filu di u dialogu? C'hè da dumandassi, vistu u doppiu discorsu ch'ellu servi prima à l'opinioni publica corsa eppo à quilla cuntinintali è vici versa. I ghjorni chì venini prumettini d'essa intarissanti. ■ Santu CASANOVA

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?**Vous** avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?**Vous** souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?**Vous** vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs?**REJOIGNEZ L'ÉQUIPE DES CLP D'ICN****Pour nous écrire: journal@icn-presse.corsica**

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'A RETA

Non mais c'est quoi, ce réseau social? On s'avise d'y parler cuisine, de poster ingénument la photo ou la vidéo de sa petite recette dominicale et vlan, c'est l'avalanche de commentaires acerbes, de noms d'oiseaux? En matière de gastronomie, il y a régulièrement sur Twitter, il est vrai, d'épiques querelles, régulièrement ravivées à plaisir: beurre doux versus beurre salé; pour ou contre la pizza à l'ananas et bien sûr l'incontournable guéguerre autour de la pasta alla carbonara (dans laquelle on ne met ni crème ni gruyère, per carità!). Cette fois, ce qui a mis le feu aux poudres est la vidéo d'une bête poêlée de Saint Jacques. Si beaucoup ont vu rouge, ce n'est pas tant à cause de l'état peu reluisant du plan de travail et de la plaque de cuisson ni du fait que l'huile d'olive utilisée pour poêler avait largement dépassé le point de fumée, ce qui tendrait à indiquer que les malheureux mollusques sont morts pour un bien piètre résultat. Encore que beaucoup aient trouvé à redire sur le sort indigne qui leur a été fait, d'autant qu'en période d'inflation, il est mal vu de faire n'importe quoi avec la nourriture. C'est plutôt le fait que cette vidéo ait été postée par le député Renaissance Karl Olive qui, l'avant-veille, était de ceux qui avaient voté contre la proposition visant à étendre le repas à un euro à tous les étudiants. Son message a donc été perçu par nombre d'internautes, élus de l'opposition comme simples quidams, comme une provocation particulièrement cynique. Certes, il y en a eu pour objecter que «*oh ça va quoi, les Saint Jacques, ce n'est pas si cher que ça*» ou faire valoir que le député a bien le droit, comme tant d'autres, de partager sur Twitter ses petites tambouilles du week-end. Reste que le timing pose problème, d'autant que Karl Olive n'a pas pour habitude de partager des vidéos le montrant en train de se concocter un petit plat «*tout simple*», histoire de se détendre après une semaine chargée. Maladresse ou provoc éhontée, le message est assez désastreux. Après les homards de François de Rugy, voilà donc les Saint Jacques de Karl Olive. Les bancs de la majorité présidentielle ont parfois des airs de bancs d'écailler. ■ EM

Willupano @willupano · 13 févr.
En réponse à @KARLOLIVE
à quel moment tu te dis que ça va avoir un intérêt, ce genre de tweet ? à part de faire savoir que ça va bien pour toi, que tu déjeunes aux Saint-Jacques, et que bisou les pauvres ? #passionindécence

Malek Délégué @MalekDelegue · 13 févr.
En réponse à @KARLOLIVE
Bon appétit Monsieur le Député. En attendant, 700 étudiants à qui vous avez refusé le repas à 1€ la semaine dernière continuent de crever la dalle. @KelouaF

KATTALIN @kattalingorria · 14 févr.
Faudrait pas que Philippe Etchebest tombe sur cette vidéo 🤔🤔🤔
#CauchemarEnCuisine

Emma Fourreau @emma_frr · 13 févr.
Ses plaques de cuisson sont dégou. Mais pas autant que son vote contre le repas étudiant à 1 euro.

JS Rhône @js_rhone · 13 févr.
On peut manger ça pour 3.30€ avec le fils de B.Arnault au CROUS ?

Ama liebe @Ameliebe3 · 14 févr.
En réponse à @NnoManf
Quel que soit le prix du kilo de St Jacques c'est sur qu'il n'y en a pas dans les colis d'aide alimentaire que sont contraints de manger de plus en plus de français

Loriane REY @rey_loriane · 13 févr.
En réponse à @KARLOLIVE
Si vous tenez tant à faire partager vos recettes, une recette de pâtes aurait été plus appropriée plutôt que de narguer avec vos coquilles st Jacques ! Quel est le but de cette provocation ?
Votre femme de ménage fait grève, non ? Au vu de vos plaques ...

Magister Alexis @AlexisMagister · 13 févr.
Par curiosité j'ai cherché : KARL OLIVE Député n'a jamais posté une seule photo ni vidéo de ses repas. Ce n'est donc pas une coïncidence. Il nous balance ainsi tout son mépris et son cynisme à la gueule après avoir voté contre le repas à 1€ pour tous les étudiants. C'est infâme.

HUMEUR

Saint Valentin quand tu nous tiens !

Impossible de parler du mois de février sans évoquer la Saint Valentin. Vous voyez, cette fête qui se situe quelques semaines après l'Épiphanie, quelques jours avant la Chandeleur et juste avant Mardi Gras et Pâques? On a de quoi se perdre facilement dans notre calendrier annuel des fêtes. Mais bon, la fête des amoureux, c'est le 14 février, la date est fixée depuis plus ou moins le XIV^e siècle. Et chaque année, Valentin, saint patron des amoureux, fait le bonheur des couples qui s'offrent pour l'occasion baisers et petits cadeaux, fleurs, repas en amoureux, vins, bijoux et évidemment une rose... rouge de préférence, le tout dans une atmosphère de ballons en forme de cœur. Car oui vous l'avez bien compris, et vous le pensez sûrement aussi, si nos célébrations tout au long de l'année sont empreintes de marketing et d'un aspect commercial qui devient de plus en plus criant, la Saint Valentin est peut être celle où ces aspects-là sont le plus assumés. À la fois par les commerçants et par nous-mêmes. Internet nous apprend que l'Amérique du XIX^e siècle s'est mise à vendre des cartes de St Valentin ou qu'au Japon ce sont les vendeurs de chocolats qui ont mis en avant cette fête dans les années 1950. Au fond de nous, nous savons pertinemment que nous n'avons pas besoin d'attendre ce jour précis pour rappeler à l'être aimé que nous tenons à lui; mais attention oublier roses, chocolats ou autres petites attentions risque de vous faire passer un mauvais quart d'heure. Car oui, la Saint Valentin, c'est commercial, on n'attend pas spécialement grand-chose ce jour-là, mais s'il ne se passe rien eh bien on est quand même déçu. Même les célibataires attendent un coup de pouce de Cupidon! Alors, la Saint Valentin, fête commerciale ou pas? En 2023, qu'importe vraiment la réponse? Le plus important, c'est de s'aimer en dépit de nos différences, et puis si au moins un jour dans l'année nous arrivons à nous aimer encore plus fort que les autres jours, c'est déjà gagné! Car malheureusement, ce n'est pas le cas toute l'année.. ■

Christophe Giudicelli

BIODIVERSITÉ ET ACTIVITÉS HUMAINES

LABEL AÉROBIO POUR BASTIA ET AJACCIO



Daphné Garou (Daphne Gnidium), aéroport de Poretta Photo R. Seitre • Aéro biodiversité

Depuis 2015, l'association Aéro Biodiversité, qui compte parmi ses membres une cinquantaine d'aéroports et aérodromes et trois compagnies aériennes, s'emploie à évaluer, améliorer et faire connaître la biodiversité en milieu aéroportuaire, en s'appuyant notamment sur des protocoles développés par le Muséum national d'histoire naturelle. En 2020, elle a créé le label aérobio qui récompense les efforts en matière de biodiversité consentis par les plateformes aéroportuaires. Ajaccio Napoléon Bonaparte et Bastia Poretta sont parmi les cinq qui se sont vues décerner un label, le 9 février 2023.



Hibou moyen-duc (Asio otus) AJACCIO



Petit gravelot (Charadrius dubuis) BASTIA

Photos R. Seitre Aéro biodiversité

Lorsqu'on parle d'aéroport, les premières images qui s'imposent sont celles de pistes, d'avions qui décollent ou atterrissent et de grands bâtiments dédiés à la logistique, au contrôle aérien, comme à l'accueil des passagers. Ce n'est pourtant pas qu'un univers de tarmac, de béton, de poutrelles métalliques et de verre. On est certes dans un milieu industriel, mais d'un genre assez particulier. Pour des raisons de sécurité, il a vocation à être situé hors de toute zone industrielle dense et les zones dévolues aux activités aéroportuaires, très localisées, y sont entourées de vastes surfaces d'espaces verts qui ont été closes, en bonne part épargnées par le développement urbain et protégées de nombreuses activités ou actions humaines. La nature environnante y est donc souvent préservée et abrite toute une flore et une faune qui peuvent être on ne peut plus ordinaires comme s'avérer remarquables. Mais qu'elle soit ordinaire ou particulière voire rare, cette biodiversité mérite d'être étudiée et protégée. C'est dans ce but qu'en juin 2015 a été fondée l'association Aéro Biodiversité, dont les quatre membres de droit sont la Direction générale de l'aviation civile (DGAC), le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) et deux compagnies aériennes, Air France et Air Corsica. À sa création, elle comptait quatre aéroports métropolitains adhérents, rejoints en 2018 par l'aéroport de Saint-Pierre et Miquelon. Puis en 2020, les adhésions de l'Union des aéroports français (UAF) et de la Fédération française des aérodromes (FFA) sont venues lui donner une nouvelle ampleur. Elle regroupe désormais une cinquantaine d'aéroports (dont ceux d'Ajaccio et de Bastia) et aérodromes et trois compagnies aériennes en comptant Air Saint Pierre,

adhérente depuis 2018. Inscrite dans une démarche scientifique, l'association s'est entourée d'experts naturalistes et écologues, avec des spécialisations diverses et complémentaires: ornithologie, éthologie, botanique, entomologie, chiroptérologie, herpétologie, etc, mais aussi photographie, cartographie...

Aéro Biodiversité vise à l'amélioration de la biodiversité sur les espaces aéroportuaires et à la promotion de cette biodiversité dans le respect des contraintes de sécurité. Cela passe entre autres par la promotion de pratiques simples à mettre en place avec les aéroports partenaires; comme par exemple diminuer le nombre et/ou retarder les fauches, rehausser les hauteurs de tonte, protéger les carnivores régulateurs de rongeurs ou encore diminuer l'utilisation de produits phytosanitaires. Autant de petites actions essentielles qui permettent de préserver la richesse des espèces animales et végétales sur les espaces verts aéroportuaires. Mais au delà de la protection, l'objectif est aussi d'étudier et évaluer par la science participative, en s'appuyant notamment sur les protocoles de Vigie Nature développés par le Muséum national d'histoire naturelle, ouverts à tous les personnels volontaires des aéroports engagés, qu'il s'agisse de leurs personnels propres ou des employés d'autres entreprises présentes sur le site tels que ceux des compagnies aériennes. Ces volontaires découvrent peu à peu la réalité de la vie sauvage des aéroports où ils travaillent et contribuent à la faire découvrir. Car le but est aussi de partager et sensibiliser. Si les observateurs contribuent à alimenter les scientifiques en données de terrain essentielles, ils participent aussi à l'amélioration des connaissances du grand public, et

FOCUS SUR LES DEUX AÉROPORTS CORSES LABELLISÉS

Ajaccio Napoléon Bonaparte: 181 ha dont 120 ha d'espaces verts et une grande diversité d'habitats, qui tient notamment à sa situation géographique, à l'embouchure de la Gravona et du Prunelli au fond du golfe d'Ajaccio. Il montre ainsi des végétations littorales bien préservées à son extrémité sud, y compris des zones de fruticée (formation végétale où dominant arbustes, arbrisseaux et sous-arbrisseaux) à genêt de Salzman, puis différents types de prairies riches en orchidées au printemps, ainsi qu'une rare lande à lichens Cladonia et un boisement de chênes-lièges. Cette variété d'habitats et leur bon état de préservation en font un lieu d'observation de biodiversité ordinaire toujours renouvelé: 273 espèces de plantes -dont l'Orchis papillon (Anacamptis papilionacea) et le Sérapias négligé (Serapias neglecta)- et 87 espèces d'oiseaux telles que le Venturon corse (Carduelis corsicana), le Gobemouche tyrrhénien (Muscicapa tyrrenica), le Milan royal (Milvus milvus), l'Effraie des clochers (Tyto alba) et le Goéland d'Audouin (Ichthyophaga audouinii) y ont été comptabilisées entre 2016 et 2020.

Bastia-Poretta: 183 ha dont 130 ha d'espaces verts, situés à proximité immédiate de la Réserve naturelle de l'Etang de Biguglia, en zone semi-urbaine et agricole au sud de Bastia. La plateforme est particulièrement riche en espèces végétales et animales, d'autant que les fauches différenciées y sont pratiquées depuis de nombreuses années. On y observe une belle diversité de prairies et de friches, et quelques fourrés sub-méditerranéens/maquis, appréciés par de nombreux oiseaux - 98 espèces identifiées depuis 2016, le record de l'association, dont le Petit Gravelot (Charadrius dubuis) ou la Cisticole des joncs (Cisticola juncidis). Des gravières et de très nombreuses petites étendues et cours d'eau à proximité immédiate participent de l'enrichissement naturel de la zone. Au moins 12 espèces de chauves-souris, et possiblement 14 sur les 22 présentes en Corse, ont été enregistrées sur le site la nuit. ■

notamment des scolaires, sur la biodiversité encore assez méconnue de ces zones.

En 2020, l'association a créé le label aérobio, qui a pour objectif d'inscrire sur le long terme les programmes en faveur de la biodiversité des aéroports et des aérodromes. Les candidats, membres de l'association, reçoivent une documentation qui leur permet de réaliser un rapport sur leurs engagements, sur la base de critères définis par le comité scientifique de l'association. La décision d'attribution du label, comprenant trois niveaux, est pré-analysée par les équipes d'Aéro Biodiversité avant d'être décidée, de façon indépendante et éthique, par le Conseil scientifique issu du MNHN. Attribué pour une période de un à trois ans, le label couvre quatre enjeux -la biodiversité, l'investissement du personnel, la communication et l'ancrage territorial- et comporte trois niveaux - niveau 1: connaître la biodiversité; niveau 2: suivre et améliorer la biodiversité; niveau 3: intégrer durablement et promouvoir la biodiversité- qui reflètent le degré d'engagement des aéroports, le niveau 3 étant le plus exigeant. «Le label est pour moi une façon de sanctionner une approche vertueuse des plateformes pour la défense et l'amélioration de la biodiversité, tout en leur permettant de devenir des acteurs de la diffusion des enjeux de la biodiversité. En fonction de cette implication, ils atteignent donc un des trois niveaux de labels en fonction de leurs engagements. Même si ces labels ne sont pas acquis à vie, ils devront traquer un effort continu» précise François Bouvier, président du Comité scientifique d'Aéro Biodiversité, qui, le 9 février 2023, au Muséum d'histoire naturelle, a remis les labels à cinq aéroports. L'aéroport de Carcassonne Sud de France,

doté d'un grand bassin qui héberge de nombreux amphibiens, a obtenu le label de niveau 2, tout comme l'aéroport de Paris Charles-de-Gaulle qui se singularise par une variété importante de milieux naturels, avec une grande diversité d'écosystèmes et d'espèces. L'aéroport de Tours-Val de Loire, qui se distingue notamment par la présence de l'Azuré du serpolet (*Phengaris arion*), un papillon inscrit sur la liste des insectes strictement protégés de l'annexe II de la Convention de Berne, a obtenu le label de niveau 1. Niveau 1 également pour l'aéroport d'Ajaccio Napoléon Bonaparte, refuge de l'*Helix ceratina*, escargot le plus rare d'Europe, endémique de Corse et inscrit comme «gravement menacé d'extinction» dans la liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature; mais aussi pour celui de Bastia-Poretta qui offre de belles prairies humides à orchidées, riches en insectes pollinisateurs.

Le rapport d'activité 2021 d'Aéro Biodiversité faisait état, pour l'ensemble des aéroports et aérodromes adhérents, de plus de 50 000 observations (photos et données) rassemblées, tous taxons confondus, avec plus de 9 000 observations d'invertébrés, plus de 1 400 espèces de plantes recensées, plus de 260 espèces d'oiseaux observées et l'enregistrement d'une trentaine d'espèces de chiroptères. Des résultats appelés à s'amplifier d'année en année, que ce soit par l'augmentation de l'effort de prospection (nombre de plateformes, nouveaux protocoles), le caractère opportuniste des observations, la variabilité météorologique et les différences dans les dates de visites d'une année à l'autre ou encore la découverte de nouveaux espaces encore jamais prospectés sur certains aéroports très vastes. ■ AN

STELLA MARE

PATELLE GÉANTE: REPRODUCTION MAÎTRISÉE

Photo Laboratoire Stella Mare - Università Di Corsica - CNRS



Juvénile de patelle géante

La plateforme de recherche Stella Mare (Université de Corse/CNRS) vient d'annoncer une nouvelle réussite. La reproduction de la patelle géante. Avec la possibilité de réintroduire à plus grande échelle ce mollusque en voie de disparition, l'Université de Corse confirme un savoir-faire initié il y a plus de 10 ans.

Depuis quelques temps, les bonnes nouvelles s'enchaînent du côté de Stella Mare. Il y avait eu l'annonce en 2012 de la maîtrise de la reproduction de l'oursin violet; puis en 2017, celle de l'huître plate; en 2019 du corb; en 2021, de l'araignée de mer; puis en 2022, la langouste rouge. En ce début d'année 2023, c'est au tour de la patelle géante [Patella ferruginea] d'intégrer la liste des reproductions maîtrisées par le laboratoire créé par l'Université de Corse et labellisé par le CNRS. La patelle géante est un mollusque «*qui est menacé, en voie d'extinction et protégé*», indique Antoine Aiello, directeur de Stella Mare. *Espèce endémique de Méditerranée occidentale, la seule zone dans laquelle elle est encore présente, est en Corse, 14 000 individus ont été recensés dans les Bouches de Bonifacio*». Les causes de son déclin sont malheureusement bien trop connues: «*Changement climatique, surpêche, destruction de l'habitat, pollution, mais aussi un faible taux de croissance et de reproduction*» précise Jean-José Filippi, ingénieur sur la plateforme. Maîtriser sa reproduction permettrait de restaurer les populations disparues. Mais c'est plus complexe à faire qu'à dire. La principale difficulté réside dans le prélèvement en milieu naturel de géniteurs sains et matures alors même que l'espèce a presque totalement disparu des côtes méditerranéennes. Quant à la complexité de l'élevage, elle est liée à la réussite de l'induction des pontes en captivité, ainsi qu'à l'alimentation des juvéniles. L'expérimentation larvaire initiée en 2022 a été couronnée de succès puisque l'équipe d'ingénierie écologique de Stella Mare est parvenue à maîtriser la reproduction de cette espèce et a obtenu 72 juvéniles, actuellement en cours de grossissement. Ces nouveaux résultats en matière de reproduction d'espèces marines sont le fruit de plus d'une décennie de travail avec, précise Jean-José Filippi, «*notamment le système de micro-algues élaboré à Stella Mare pour fixer les patelles géantes. Côté chiffres, nous sommes à 72 % de réussite de fécondation, 3,7 % de survies au stade larvaire sur plus de 2,5 millions. L'objectif est d'augmenter le nombre de juvéniles*».

Cette nouvelle prouesse scientifique «*n'a pas de valeur économique mais une valeur patrimoniale*» dit Dumè Federici, président de l'Université de Corse, faisant référence aux autres recherches effectuées sur la plateforme et qui visent à alimenter l'économie bleue, comme les avancées sur les oursins, huîtres et autres espèces dont le marché est estimé à plusieurs millions d'euros pour l'économie de la Corse. Pour Antoine Aiello, «*c'est une mission de service public, aller dans un domaine où le privé ne va pas aller*». L'objectif est purement écologique et environnemental avec l'ambition d'une réintroduction de l'espèce à grande échelle en Méditerranée. Auparavant, une première expérience de réintroduction devrait être menée dans le port de Bastia en 2024. Pour le financement de cette action, la Fondation de l'Université de Corse lance une campagne de collecte de fonds en direction des institutions et des entreprises comme des associations et citoyens. Stella Mare annonce avoir eu des contacts avec des pays du pourtour méditerranéen, notamment en Italie, intéressés par la démarche. «*C'est une annonce qui fait rayonner la Corse*» note Antoine Aiello désormais habitué à ce type de communication puisque le laboratoire jouit désormais d'une renommée internationale. «*C'est le reflet d'une certaine forme d'excellence dont nous sommes capables en Corse*» ajoute Antonia Luciani conseillère exécutive en charge de la culture, du patrimoine, de l'éducation et de la formation.

La patelle géante devra peut-être son salut à Stella Mare. Mais au-delà de ce possible sauvetage, les avancées obtenues sur certaines espèces pouvant être mises à profit pour d'autres, ce nouveau succès peut ouvrir la porte à d'autres programmes de préservation. ■ JE



**CREATION
SOCIETE**

N° 01

SASU LINEA 2017

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 512 euros

Siège social : Ceppe Espace

Route Nationale 193, 20620 Biguglia

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes.

FORME : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle.

DENOMINATION : S.A.S.U LINEA 217
SIEGE SOCIAL : Ceppe Espace - Route Nationale 193 - 20620 Biguglia
OBJET : L'objet social est :

L'achat et la revente, ainsi que l'import en gros ou au détail de marchandises diverses aussi bien pour les particuliers et les professionnels tel que les articles divers, produits souvenirs, petits bijoux fantaisies, les textiles, chapeaux, maroquinerie, chaussures, coutelleries. Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet sus indiquer ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser la finalité de la société, son extension ou son développement.

DUREE : 99 années.

CAPITAL : 512 Euros.

APPORTS EN NUMERAIRE : 512 Euros.
APPORTS EN NATURE : 0 Euros.

Président :

Est nommé Président de la Société : Mme SINIBALDI EPOUSE TOTH CHANTAL
Etat civil : Née le 20 Octobre 1957 à Bastia (Haute-Corse) et de nationalité Française.

Régime matrimonial :

Divorcée (régime non modifié depuis ainsi qu'elle le déclare).

Adresse : Ceppe Espace - Route Nationale 193 - 20620 Biguglia

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 26/01/2023, il a été constitué une S.A.S. ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : LOZARI JET.
Objet social : L'acquisition, la détention, la vente, la location de véhicules tous terrains.

Siège social : Lieu-dit Ripa - Perfetti Tordelli - 20290 Vignale

Capital : 1.000 €.

Durée : 70 ans.

R.C.S : Bastia.

Président : Monsieur Pascal QUERCIOLO demeurant Place de l'Eglise - 20226 Belgodère (Haute-Corse).

Directeur Général : Monsieur André TORDELLI demeurant Lieu-dit Ripa - Perfetti Tordelli - 20290 Vignale.

N° 03



Olivier PELLEGRINI

Avocat-Port de Plaisance de Toga

20200 Bastia-Tel 04 95 32 05 85

Pellegrini.olivier@orange.fr

MERCA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 5000 euros

Siège social : Chez Monsieur BOURDIEC

Gagliana, 20215 Silvareccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bastia du 09/02/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : MERCA

Siège : chez Monsieur BOURDIEC, Gagliana, 20215 Silvareccio

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 5000 euros

Objet : Exploitation d'un débit de boissons, licence IVème catégorie, Restaurant, bar à vins

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. **Sous réserve** des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Ghjambattista BOURDIEC, demeurant Gagliana, 20215 Silvareccio

Directeur général : Jérôme REGGETI, demeurant Fonds du Village, 20213 Penta Di Casinca

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 04



AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 07/02/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme sociale** : Société Civile Immobilière ; **Dénomination sociale** : HEURAUX MOGNON ; **Siège social** : 72, route de San Martino, 20200 SAN-MARTINO-DI-LOTA ; **Objet social** : L'acquisition d'un immeuble sis à 72, route de San Martino - 20200 SAN-MARTINO-DI-LOTA, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; **Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ; **Capital social** : 2000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire ; **Gérance** : Monsieur Vincent HEURAUX, né le 21 mai 1968 à MONT-BELIARD [25200] demeurant 70, route de Thuillières - 88800 MONTHUREUX-LE-SEC ; **Clauses relatives aux cessions de parts** : Agrément requis dans tous les cas donné par les associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales ; **Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, la Gérance.

N° 05



SAS SOCOTRI

Cabinet d'Expertise-Comptable

20240 Ghisonaccia-04 95 56 22 36

Avis est donné de la constitution de la SAS MVLB, au capital de 1000 €. **Siège** : Rue Commandant L'Herminier, 5, Immeuble Fancellu, 20137 Porto-Vecchio. **Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio. **Objet social** : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : * Achat, vente, dépôt de montres, accessoires et pièces détachées, expertises. * Chaque action donne droit à une voix. Les actions sont librement cessibles entre associés uniquement. **Président** : Monsieur Michel VITTINI, demeurant Lieu-dit Casilli, Hameau de Pinelli, 20137 Porto-Vecchio.

Pour avis, Le Président.

N° 06

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BASTIA du 06 Janvier 2023, il a été constitué sous la dénomination sociale « L.M. », une Société à Responsabilité Limitée ayant pour objet : La création, l'acquisition et l'exploitation de tous fonds de commerce de restauration.

Le siège social est fixé à BASTIA [20200] 10, Rue Pino.

La durée de la société qui prendra cours à dater de son immatriculation au registre du commerce est fixée à 99 années. L'associé unique a effectué un apport en numéraire dont le montant s'élève à la somme de 500 €.

Le capital ainsi formé est divisé en 50 parts sociales de 10 euros chacune entièrement souscrites et intégralement libérées, lesquelles ont été attribuées à l'associé unique dans la proportion de son apport.

La société est gérée et administrée par Monsieur Matteo LAMI demeurant à LUCCIANA [20290] Lieu-dit Pineto, Lotissement U Pinu, né le 17 Avril 1996 à BASTIA (Haute-Corse), lequel jouit vis à vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour contracter au nom de la société et l'engager pour tous actes et opérations entrant dans l'objet social sans limitation.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis et mention, Le gérant.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/10/2022, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole dénommée :

MENASINA ROSSI

Siège social : Spelonca - 20130 Cargèse
Capital : 100 €

Objet : L'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles, soit directement, soit par voie de fermage, de métayage ou de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités. Le tout s'appliquant plus particulièrement à la culture de terres agricoles et l'élevage conformément aux usages agricoles. Et généralement, toutes opérations propres à favoriser l'accomplissement de cet objet ou s'y rattachant directement ou indirectement à l'exclusion de toutes celles ayant un caractère industriel ou commercial.

Gérant : M ROSSI Jean - Spelonca - 20130 Cargèse.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 08



AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société par acte sous seing privé, en date du 6 février 2023, à Bastia.

Dénomination : Société d'Exercice Libéral d'Infirmier de Madame DIALLO NATTY.

Forme : Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée.

Siège social : Groupement de Soins - 1187, Avenue de Borgo - Bâtiment E3 - 20290 Borgo

Objet : L'exercice de la profession d'infirmier telle qu'elle est définie par la loi. Elle ne peut accomplir les actes de cette profession que par l'intermédiaire de l'un de ses membres ayant qualité pour l'exercer. Elle ne peut accomplir les actes de cette profession que par l'intermédiaire d'un de ses membres ayant qualité pour l'exercer. Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation et à son développement.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 15000 euros divisé en 100 actions de 150 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : Les cession d'actions, même entre associés, sont soumises à l'agrément des associés exerçant leur profession au sein de la société à la majorité des deux tiers.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées : Chaque action donne droit à une voix.

Ont été nommés : **Président** : Madame Natty DIALLO Résidence Le Selena, Bâtiment C, 20600 Bastia.

La société sera immatriculée au RCS Bastia.

Pour avis.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 08/02/2023, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : Laserantitabac
SIEGE SOCIAL : 7, rue de l'Archipel - Bât C - 20000 Ajaccio

OBJET : L'achat, la vente, l'exploitation par tous moyen, y compris par voie de location-gérance, de tout fonds artisanal ou de commerce dédié à l'accompagnement et coaching des personnes dans le sevrage tabagique et autres addictions, la gestion du stress/burnout, traitement ménopause, traitement des acouphènes, et la perte de poids, par le traitement laser.

DUREE : 99 ans, à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés
CAPITAL : 500 €

PRESIDENT : Monsieur Basile OCCHIMINUTI, résidant Hameau de Chialza, 20112 Sainte Lucie de Tallano

DIRECTEUR GENERAL : Monsieur Sofiane MEZIANI, résidant 64, rue de la Saussière, 92100 Boulogne-Billancourt.

AGREMENT DES CESSIONS : Les actions de la Société ne peuvent être cédées, y compris entre associés, qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité des deux tiers des associés présents ou représentés

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, l'associé fondateur à cet effet, ou le Président.

**Maître Marie-Carole
 CASU-PADOVANI**
 Notaire

Résidence E Purette, Route d'Ajaccio
 20250 Corte

Téléphone : 04 95 46 21 33
 Télécopie : 04 95 46 20 67

Courriel :

marie.casupadovani@notaires.fr

**AVIS DE CONSTITUTION
 DE SOCIETE**

Suivant acte reçu par Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, Notaire à CORTE, le 23 Janvier 2023 enregistré au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de BASTIA le 25 janvier 2023, volume 2023 P, numéro 884, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
 Dénomination sociale : MANA
 Capital social : SEPT CENT QUATRE VINGT TROIS MILLE SEPT CENTES EUROS (783.700,00 €) divisé en 7837 parts de CENT EUROS (100,00 €) chacune, numérotées de 1 à 7837 souscrites par chaque associé en représentation de son apport.

Apports en numéraires : 10.000,00 €

Apport en nature : Il a été apporté à la société par Monsieur Pierre Louis POLI demeurant à SANTA REPARATA DI BALAGNA, 15 Lieu-dit Alzia, y est né le 30 juillet 1938 les parcelles situées sur le territoire de la Commune de SANTA REPARATA DI BALAGNA Cadastres Section C n°865 pour 35a.58ca ; 866 pour 33a.48ca. et les deux tiers de la parcelle C 868 pour 5a.30ca ; par Madame Patricia POLI épouse de Monsieur Paul Pierre LAPINA demeurant à MEYREUIL [Bouches-du-Rhône] 2462, Chemin de la Plaine, née à AUBENAS le 8 juin 1964 : un tiers de la parcelle située sur le territoire de la Commune de SANTA REPARATA DI BALAGNA, cadastrée section C n° 868 pour 5a.30ca

Siège social : SANTA REPARATA DI BALAGNA (20220), Lieu-dit Alzia
 Objet social : Chambre d'hôtes
 Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Gérants : Madame Patricia Marie Cécile POLI épouse de Monsieur Paul Pierre LAPINA demeurant à MEYREUIL [Bouches-du-Rhône] 2462, Chemin de la Plaine et Monsieur Thierry François LAPINA demeurant à SANTA REPARATA DI BALAGNA (20220), 15, Lieu-dit Alzia nommés pour une durée indéterminée. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis Me CASU-PADOVANI, Notaire.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 07/02/2023, il a été constitué une S.A.S.U. ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : FRERES CONSTRUCTION
 Objet social : Travaux de maçonnerie générale, gros œuvre et second œuvre du bâtiment
 Siège social : Lotissement Bodin - Lieu-dit Pietralba - 20214 Calenzana
 Capital : 1.000 €. Durée : 70 ans. R.C.S : Bastia
 Président : Monsieur Vasco Gabriel FIGUEIREDO CARDOSO demeurant Lieu-dit Pietralba, 20214 Calenzana, (Haute-Corse).

ATARAXIA

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 1000 euros
 Siège social : Place Bel Ombra
 Avenue de l'Uruguay, 20260 Calvi

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Calvi du 01/01/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
 Dénomination : ATARAXIA
 Siège : Place Bel Ombra, Avenue de l'Uruguay, 20260 Calvi
 Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
 Capital : 1000 euros
 Objet : L'activité de restaurant, débits de boissons licence 4ème catégorie
 Président : Monsieur François FON-DACCI demeurant 7, Boulevard Wilson, 20260 Calvi.
 La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 13

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte en date du 3 février 2023, il a été constitué une S.A.S.U. ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : L'Ortu di Balagna
 Objet social : L'entretien des espaces verts : débroussaillage, taille, abattage, élagage, désherbage, tonte, création et entretien des abords paysagers des voies de circulation et massifs, petits travaux de construction d'ouvrage paysagers [édification de murets, installations d'arrosage...] travail des sols, création de potagers, transport des végétaux, protection hivernale, entretien des espaces verts et arborés en hiver, et d'une manière générale tous travaux et services se rapportant directement ou indirectement à l'objet social.
 Siège social : Route RD13 - Lieu-dit Piazzagiola - 20220 Santa Reparata di Balagna (Haute-Corse)
 Capital : 1.000 €. Durée : 99 ans. A compter de son immatriculation R.C.S : Bastia
 Président : Monsieur GIUNTINI Jean, demeurant Route RD13 - Lieu-dit Piazzagiola - 20220 Santa Reparata di Balagna (Haute-Corse).

N° 14

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 3 février 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
 Dénomination : TERRA CORSA TERRASSEMENT
 Siège : Lieu-dit Saint Sylvestre - 20133 Carbuccia
 Durée : Quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
 Capital : 1000 euros
 Objet : Terrassement et démaquisage mécanique
 Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
 Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
 Président : Monsieur Buroni Frédéric, Lieu-dit Saint Sylvestre, 20133 Carbuccia
 La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.



OTHELLO

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 900 euros
 Siège social : Chez SCI Les Remparts
 2, Rue Borgo, 20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GHISONACCIA du 13 février 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
 Dénomination : OTHELLO
 Siège : Chez SCI LES REMPARTS, 2, rue Borgo, 20137 Porto-Vecchio
 Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
 Capital : 900 euros
 Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger, l'activité dite de Holding, directement ou indirectement consistant en :

La prise de participation, la détention et la gestion d'actions ou de parts sociales, dans toutes sociétés constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielles, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres ;

- La souscription à toute augmentation de capital des mêmes sociétés et entreprises, et notamment dans toutes les entreprises se rapportant à l'exploitation, sous quelque forme que ce soit, de tous fonds de commerce ou d'entreprise ;

- Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise en location-gérance de tous biens ou droits ou autrement ;

Et plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières et mobilières, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'un des objets spécifiés ou tout objet similaire, connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
 Président : Monsieur Julien FADDA, demeurant Casetta Bianca - Route de Palombaggia - 20137 Porto-Vecchio
 Membres du Comité de surveillance de surveillance :

M. Kenny FADDA, né le 6 avril 1987 à PERTUIS et demeurant à PORTO-VECCHIO (20137), 9, rue du Maréchal Juin, Imm FUNTANA NUOVO.
 Mme Laura CESARI, née FADDA le 1er avril 1985 à PERTUIS, et demeurant à PORTO-VECCHIO (20137), 9, rue du Maréchal Juin, Imm FUNTANA NUOVO.

Président du Comité de surveillance de surveillance : Monsieur Julien FADDA, ci-dessus pré-nommé.
 La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à PORTO-VECCHIO du 26/01/2023, il a été créé une Société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée
 Dénomination sociale :

DR CHIARELLI JEAN

Durée : 99 ans
 Siège social : La Rocade - Quartier Campiccolli - 20137 Porto-Vecchio
 Capital social : 1000 €
 Objet : La société a pour objet l'exercice de la profession de médecin.

Elle ne peut accomplir les actes de cette profession que par l'intermédiaire d'un de ses membres ayant qualité pour l'exercer.

Elle peut accomplir toutes les opérations civiles, financières, immobilières et mobilières, qui se rattachent à son objet social et sont de nature à favoriser son activité

Gérant : Monsieur Jean, André CHIARELLI, spécialiste en médecine générale, né le 29 juin 1960 à PARIS (75000), de nationalité française, inscrit au tableau du conseil départemental des médecins de la Corse du Sud, sous le numéro 919, demeurant et domicilié Rue Général Paulin Colonna d'Istria, n°13, Porto-Vecchio 20137.
 Immatriculation : RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 17

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 07/02/2023, il a été constitué une S.A.S.U. ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SKYJOY
 Objet social : Commercialisation de saut en parachute

Siège social : Résidence Le Reginella - 111, Avenue de la République - 20260 Calvi.

Capital : 1.000 €.

Durée : 70 ans.

R.C.S : Bastia .

Président : Monsieur Nuno Da SILVA BRAGA demeurant 111, Avenue de la République, 20260 Calvi (Haute-Corse).

N° 18

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 07 février 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
 Dénomination : PS2A

Siège : Centre Commercial Castellani, Quartier Saint-Joseph, 20090 Ajaccio
 Durée : Quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 100 euros
 Objet : Boucherie, charcuterie, traiteur

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Président : Antoine SANTONI, demeurant Rue Aspirant Michelin, Imm le Golo, Bât D, 20090 Ajaccio

Directeur général : Antoine PASQUA-LAGGI, demeurant Avenue du Mont Thabor, Résidence la Pinède, Bât F, 20090 Ajaccio

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

NUSTRALE EVENTS LOCATIONS

Société par Actions
Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 2000 euros
Siège social : Résidence Cardicciola
Lieu-dit Cardicciola - Sottana
20166 Pietrosella

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 11 Février 2023, à PIETROSELLA, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

NUSTRALE EVENTS LOCATIONS

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Objet : Location de tous véhicules sans chauffeur (notamment véhicules particuliers, utilitaires et poids lourds, motocyclettes et bateaux) à destination de tout public (particuliers, professionnels et entreprises).

Siège social : Pietrosella (Corse-du-Sud) - Résidence Cardicciola - Lieu-dit Cardicciola - Sottana

Durée : 99 ans à compter du jour de son immatriculation au RCS d'Ajaccio

Capital social : 2000 euros

Président : Monsieur FOURNIE CHRISTOPHE, NOËL. Né le 15 Septembre 1979 à LAVELANET (09), demeurant à PIETROSELLA (Corse-du-Sud) - Résidence Cardicciola - Lieu-dit Cardicciola - Sottana

Accès aux assemblées et vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Transmission des actions : Cession libre des actions.

Immatriculation sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 20

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date du 14/02/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : « u macagnolu »

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : 100 en numéraire

Siège social : Villa Carbuccia, Rue Victor Hugo, 20600 Bastia

Objet : La location de tous biens mobiliers et immobiliers construits, à construire ou en cours de construction, en pleine propriété, nue-propiété ou usufruit ; l'acquisition de tous biens mobiliers et immobiliers construits, à construire ou en cours de construction, en pleine propriété, nue-propiété ou usufruit ; la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, la gestion par location ou autrement desdits biens acquis ; l'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet social ainsi que l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet social et susceptibles d'en favoriser le développement ; plus généralement, la réalisation de toutes opérations, de quelque nature que ce soit se rapportant directement ou indirectement à cet objet social, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la Société.

Durée : 99 ans

Gérant : M. CASABIANCA GABRIEL, demeurant : Villa Carbuccia, Rue Victor Hugo, 20600 Bastia

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à BASTIA (20200) du 08 février 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : V.B.M.B

Siège social : Chez Madame Joelle Versini, 2B Rue Colonella, 20200 Bastia

Objet social : L'acquisition, la vente à titre exceptionnel, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers, mobiliers, la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1.000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Damien BELTRAMELLI, demeurant Lieu-dit Suallellu, 20232 Oletta,

Madame Cécilia, Flora, Andrée FIORI épouse BELTRAMELLI, demeurant Lieu-dit Suallellu, 20232 Oletta,

Monsieur Hervé, Paul MASINI, demeurant Promenade Dominique Vincetti, 20217 Saint-Florent,

Madame Joëlle VERSINI, demeurant Promenade Dominique Vincetti, 20217 Saint-Florent,

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à des associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

MODIFICATION GERANT

N° 22

20 RECYCLAGE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1500 euros

Siège social : Pl de L'eglise

Chez Monsieur Patrick Rocca

20129 Bastelicaccia

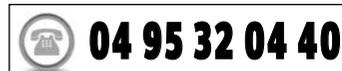
752 832 733 RCS Ajaccio 20000

AVIS DE REMPLACEMENT DU GÉRANT

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 février 2023 : l'Assemblée générale a pris acte de la décision prise par Monsieur PATRICK ROCCA de démissionner de ses fonctions de Gérant et a nommé en qualité de nouveau Gérant Monsieur Vincent BARRAU, demeurant 57 Avenue des Écoles Militaires - Parc Cézanne - BT L'Hermitage - 13080 AIX-EN-PROVENCE, pour une durée illimitée à compter du 14 février 2023.

L'article 8 des statuts a été modifié en conséquence par la suppression du nom de Monsieur PATRICK ROCCA sans qu'il soit procédé à son remplacement. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.



SCMR

Société Civile

Au capital de 1000 euros

Siège social :

Zone Industrielle de Baléone

20167 Afa

538 631 789 RCS Ajaccio

AVIS DE REMPLACEMENT DU GÉRANT

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 février 2023 :

Madame Delphine ORSINI, demeurant Place de l'Eglise, 20129 BASTELICACCIA, a été nommée en qualité de Gérant pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur PATRICK ROCCA.

L'article 14 des statuts a été modifié en conséquence par la suppression du nom de Monsieur PATRICK ROCCA sans qu'il soit procédé à son remplacement. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.

N° 24

GIOVANNI DEIANA PATRIMOINE

Société Civile

Au capital de 100.990,00 Euros

Siège social : Chemin d'Acqualonga

Lieu-dit Caprofico, 20167 Mezzavia

528 129 612 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 02 février 2023, ont été nommés en qualité de Cogérants de la société, pour une durée illimitée, à compter rétroactivement du 24 juin 2021 :

- Madame Alexia DEIANA, demeurant Vigna Piana, 20167 AFA,

- Monsieur Jean François DEIANA, demeurant Chemin d'Acqualonga, 20167 AJACCIO,

- Madame Ida, Marie DEIANA, demeurant 5, Avenue Impératrice Eugénie, Résidence Eugénie, Bâtiment A, 20000 AJACCIO,

En remplacement de Monsieur Giovanni DEIANA, décédé à AJACCIO (20), le 24 juin 2021, de son vivant gérant et associé de la société.

Pour avis,
La Gérance.

N° 25

SCI MARSILIE

Société Civile Immobilière

Lieu-dit San Giovanni

Hameau de Mezzana

20230 Poggio-Mezzana

RCS Bastia 828 515 148

MODIFICATION DE GERANT

Aux termes d'un procès verbal d'assemblée générale en date du 9 décembre 2022, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Madame Christine MURATI de démissionner de ses fonctions de Cogérante, Monsieur Pierre-Paul Maxime GIOVACCHINI né le 29 juin 1966 à BASTIA, demeurant 20230 Velone-Orneto, Hameau Orneto restant alors seul Gérant.

Pour avis,
La Gérance.

DEIANA IDA

Société Civile Immobilière

Au capital de 101.000,00 Euros

Siège social : Chemin d'Acqualonga

Lieu-dit Caprofico, 20167 Mezzavia

501 002 190 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 02 février 2023, ont été nommés en qualité de Cogérants de la société, pour une durée illimitée, à compter rétroactivement du 24 juin 2021 :

- Madame Alexia DEIANA, demeurant Vigna Piana, 20167 AFA,

- Monsieur Jean François DEIANA, demeurant Chemin d'Acqualonga, 20167 AJACCIO,

- Madame Ida, Marie DEIANA, demeurant 5, Avenue Impératrice Eugénie, Résidence Eugénie, Bâtiment A, 20000 AJACCIO,

En remplacement de Monsieur Giovanni DEIANA, décédé à AJACCIO (20), le 24 juin 2021, de son vivant gérant et associé de la société.

Pour avis, La Gérance.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 27

PERICIC & FILS CONSTRUCTIONS

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2000 euros

Siège social : Lieu-dit Michel-Ange

20167 Afa-RCS Ajaccio 853 680 403

Aux termes d'une délibération en date du 01/01/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée PERICIC & FILS CONSTRUCTIONS a décidé de transférer le siège social du Lieu-dit Michel-Ange - 20167 AFA au Lot Bois de Sarrume - 20167 VALLE DI MEZZANA à compter du 1er janvier 2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 28

BULL GYM

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2.000,00 euros

Siège social : Lieu-dit Farone

20167 Afa - 922 441 142 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10 février 2023, le siège social de la Société a été transféré de : Celaccia, Quartier de la Mairie, 20129 BASTELICACCIA, au : Lieu-dit Farone, 20167 AFA, à compter du 1er février 2023.

Pour avis, La Présidence.

N° 29

EWANGEL

SAS au capital de 3.000 €

Siège social : Lieu-dit Buttacciolo

RN n° 853 - 20114 Figari

883.983.751 RCS Ajaccio

Le 03/02/2023, l'associée unique a décidé, de transférer le siège social à ZI LA PORETTA, rue Simon Castelli, 20137 PORTO-VECCHIO à compter rétroactivement du 01/03/2023 et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence. Mention RCS Ajaccio.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 30

CABINET
ROCCA-SERRA
Expertise comptable
30 bis de la Fédération
Immobilière RCS
des Nouveaux Châtreaux
20088 MARITIMU S.

SAS KYRNOS PISCINES

SAS au capital de 5000
Siège social : Saint Cyprien
20137 Lecci
RCS Ajaccio 528 558 141

Par décision du 31/12/2022, l'associé unique a décidé de modifier intégralement l'objet social qui devient : La Société a pour objet, en France, dans l'UE et dans tous pays : la pose de piscines hors sol, semi enterrée, encastrables, la pose de coques en polyester et en matières composites ou en toutes autres matières, la pose de margelles et dalles en béton, en bois, la vente de tous produits et pièces accessoires de piscines. L'entretien, la maintenance, le dépannage de toutes pièces, équipements de piscines, appareils ou équipements s'y approchant et toute activité se rapportant directement ou indirectement à des services liés à l'habitat et aux loisirs. L'importation, l'exportation, l'achat, la vente aux professionnels ainsi qu'aux particuliers, par tous moyens de communication à distance ou sur place de pièces et accessoires de piscines, spas, jacuzzi, meubles et accessoires s'y rapportant. Dans ce domaine et à titre accessoires, le conseil aux professionnels et aux particuliers, et la location de tous matériels ou véhicules. La réalisation d'étanchéité piscine avec tous types de matières. Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportant et contribuant à sa réalisation et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement. La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance. Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 31

ANTOINE AMENAGEMENT PAYSAGER

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 31.200,00 euros
Siège social : Renajov de Palavesa
6, Lotissement les Arbousiers
20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio 834 631 244

Aux termes d'une décision en date du 19 janvier 2023, l'associé unique a décidé, à compter du 1er février 2023 :
- d'étendre son objet social, afin d'exercer les activités suivantes : Montage de menuiseries intérieures et extérieures en bois, mise en place de cuisines intégrées ou par éléments, montage de placards en bois, d'escaliers intérieurs en bois et de portails en bois, ainsi que tous travaux de finitions.
- de changer de dénomination sociale, laquelle est désormais « ANTOINE TRAVAUX INTERIEURS ».
Et de modifier en conséquence les articles 2 et 3 des statuts.

Pour avis,
Le Gérant.

N° 32

les
avocats

Cabinet d'Avocats Associés MUSCATELLI CRETY - MERIDJEN

13, avenue Maréchal Sébastiani
20200 Bastia
Téléphone : 04.95.31.35.63
Email : contact@mcm-avocats.fr

Par une ordonnance de Madame la Présidente du Tribunal Judiciaire de BASTIA en date du 24 janvier 2023, Monsieur le Directeur Régionale des Finances Publiques de CORSE a été désigné en qualité de curateur de la succession vacante de feu Max Roger BOUTIN, décédé à BASTIA le 17 février 2021.

N° 33

3L

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 200.000 euros
Siège social : Lieu-dit Jabella
20167 Péri - RCS Ajaccio 790 893 747

Aux termes d'une décision en date du 09/02/2023, l'associé unique a décidé de nommer à compter du 09/02/2023 Monsieur Quentin LAGNIER-DURIN, demeurant Lieu-dit Jabella, 20167 Péri en qualité de Directeur Général et de modifier l'article en conséquence l'article 27 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 34

LE 2A PUBLICITE

Société par Actions
Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 500 euros
Siège social : 22, Cours Général Leclerc
20000 Ajaccio
824 349 963 RCS Greffe Ajaccio

Aux termes du procès-verbal des décisions extraordinaires des actionnaires en date du 2 janvier 2023, les résolutions suivantes ont été adoptées :
La dénomination sociale a été modifiée comme suit :

Ancienne mention : «LE 2A PUBLICITE»
Nouvelle mention : «LE 2A PUBLICITE ET LIVRAISONS»

L'objet social a été modifié comme suit :
Ancien objet : «La société a pour objet la création, l'exploitation directe, ou en tant que prestataire de services, de tout fonds de commerce de publicité et promotion commerciale :

- Conseil en publicité, achat et vente de tout matériel publicitaire, distribution de prospectus, affichage, ainsi que toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité, ou à tous objets similaires, connexes ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

- L'édition et la distribution de tous journaux de petites annonces à caractère publicitaire, gratuits ou non.

Et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement, tant en France qu'à l'étranger.»

Nouvel objet : «La société a pour objet la création, l'exploitation directe, ou en tant que prestataire de services de tout fonds de commerce : .../...

- De publicité et promotion commerciale (conseil en publicité, achat et vente de tout matériel publicitaire, distribution de prospectus, affichage, ainsi que toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité, ou à tous objets similaires, connexes ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ; édition et la distribution de tous journaux de petites annonces à caractère publicitaire, gratuits ou non).
- De livraison de marchandises, enlèvement de marchandises.

courses à courses, livraison expresse à l'aide de véhicules n'excédant pas trois tonnes cinq de poids.

Et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement, tant en France qu'à l'étranger.» Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 35

SOCIETE D'EXPLOITATION U CHIURLINU

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : Camera
Route de la Marana - 20600 Furiani
520 028 481 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 08 février 2023, enregistrée à BASTIA, Dossier 2023 00003051, Référence 2B04P31 2023 A 00210.

La collectivité des associés de la Société SOCIETE D'EXPLOITATION U CHIURLINU a décidé de la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du 08/02/2023.

Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Capital :

* Ancienne mention : Le capital social est fixé à 10.000 euros. Il est divisé en 100 parts sociales, de cent euros chacune.

* Nouvelle mention : Le capital social reste fixé à 10.000 euros. Il est divisé en 100 actions, de cent euros chacune entièrement libérées.

Forme :

* Ancienne mention : Société à responsabilité limitée
* Nouvelle mention : Société par actions simplifiée

Administration :

* Anciennes mentions :
DEMASI Marie Catherine, Immeuble CA-SANOVA, N° 27, 20620 BIGUGLIA

* Nouvelles mentions :
DEMASI Marie Catherine, Immeuble CA-SANOVA, N° 27, 20620 BIGUGLIA

Mentions complémentaires :

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

1. Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 36

les
avocats

Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tel : 04.95.37.64.79/Fax : 04.95.38.54.71

Suivant AGE du 21/01/2023, les associés de la société «ART INTERIEUR», SAS au capital de 2000 euros, dont le siège social est situé Lieu-dit Chioso, la Croce, Crucetta, 20215 VENZOLASCA [RCS BASTIA 834 105 496], ont décidé de nommer Monsieur Dominique FEDERICI, demeurant Lieu-dit Palazzi, 20215 VENZOLASCA, en qualité de Président, à compter rétroactivement du 04/11/2022 pour une durée indéterminée, en remplacement de Madame Alicia MOREAU, démissionnaire à compter de cette date. A par ailleurs été nommée, en qualité de Directeur Général, à compter du 21/01/2023, Madame Aurélie MONTI. L'article 12 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 37

DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR PROVISOIRE

Par arrêt du 12 octobre 2022, la Cour d'Appel de Bastia a désigné Monsieur Jean Loup MATELLI, demeurant 64, Route de San Martino - 20200 BASTIA, en qualité d'Administrateur provisoire de la SARL SOTIL, domiciliée Lieu-dit Quatratojio, 20137 Porto-Vecchio, inscrite au RCS d'Ajaccio sous le N° 327 097 028.

N° 38

P.S. RESERVATIONS

SARL au capital social de 30.000 euros
Siège social : Voie d'Arena
Marina Di Fiori, 20137 Porto-Vecchio
424 980 050 RCS Ajaccio

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 01/02/2023, il a été décidé :

* d'augmenter le capital social pour le porter à la somme de 30.012 euros

* de transformer la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau, et d'adopter la nouvelle forme des statuts. L'objet, la dénomination, la durée et le siège social de la société n'ont pas été modifiés. Les fonctions de co-gérants de Dominique PELAS et Morgan PELAS ont pris fin à compter du même jour.

* de nommer Mme Viviane EHRHARD PELAS demeurant Voie d'Arena, Marina di Fiori - 20137 PORTO-VECCHIO en qualité de Présidente.

* de nommer en qualité de directeurs généraux M. Dominique PELAS demeurant Lieu-dit Terra Limbia - 20250 SANTA LUCIA DI MERCURIO et M. Morgan PELAS demeurant 3, rue Maunoir - Genève - SUISSE.

* de nommer en qualité de Commissaires aux comptes :

Titulaire : Jackie ROUTIER demeurant 6 rue Mirabeau - 75016 PARIS

Suppléant : SAINT GERMAIN AUDIT, SAS sise 32, rue de Paradis - 75010 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 334 735 438.

Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au RCS d'Ajaccio.



SAS BELLA FIORA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 3000 €
Immeuble Logirem - Migliacciario
20243 Prunelli di Fiumorbo
RCS : 882523749

MODIFICATION NOM DU PRÉSIDENT

Faisant suite à une modification de nom d'Etat Civil, la Présidente de la Société est maintenue dans son poste mais sa dénomination a changé :

Nom précédemment : EBERHARDT-BAPTISTE Elisabeth Marika.

Nom après changement d'Etat Civil : CARLOTTI Elisabeth Marika.

Les statuts de la Société ont été modifiés en conséquence.

CARLOTTI Elisabeth Marika.

LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

N° 40

LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date du 10 février 2023 à BASTIA [20600] :

La Société dénommée «C5 STADIUM», société à responsabilité limitée au capital de 3.200,00 euros, ayant son siège social sis Rue Maréchal Juin, Bâtiment Casaprom, Lieu-dit Puretti, 20600 BASTIA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 838 125 565, représentée par son gérant, Monsieur Laurent, Louis, Joseph CASANOVA, A donné en location-gérance à : La Société dénommée «BRASSERIE BASTIA», société à responsabilité limitée au capital de 1.000,00 euros, ayant son siège social sis Rue Maréchal Juin, Bâtiment Casaprom, Lieu-dit Puretti, 20600 BASTIA, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA, représentée par son gérant, Monsieur Christophe FILIPPI,

L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de « restauration », sis Rue Maréchal Juin, Bâtiment Casaprom, Rue du Maréchal Juin, 20600 BASTIA,

Pour une durée de cinq années à compter du 10 février 2023, renouvelable ensuite par tacite prolongation pour une période d'une année, sauf dénonciation.

Pour l'exécution des présentes, les parties font éléction de domicile à : Rue Maréchal Juin, Bâtiment Casaprom, Lieu-dit Puretti, 20600 BASTIA.

Pour unique avis.

N° 41

INSERTION LEGALE FIN DE LOCATION-GÉRANCE

La location-gérance du fonds de commerce de restaurant, débits de boissons licence 4, sis et exploité Avenue de l'Uruguay, 20260 CALVI consentie par acte sous seing privé en date à Calvi du 01/04/2000 par Madame Brigitte CECCALDI, demeurant Avenue de l'Uruguay, 20260 Calvi, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 334 809 449 A : SARL CHRISTOPHE COLOMB, demeurant avenue de l'Uruguay, 20260 Calvi, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 431 610 930. A pris fin d'un commun accord à la date du 31 décembre 2022.

Pour insertion.



CABINET LEONELLI

Avocats

5, Rue César Campinchi
20200 Bastia-Tél. 95.31.69.67
cabinet.leonelli@orange-business.fr

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte S.S.P en date à BASTIA du 06 Janvier 2023, enregistré à BASTIA le 23 Janvier 2023, Dossier 2023 00001613, référence 2B04P31 2023 A 00119, Monsieur Jacky OUIZMAN, demeurant à BASTIA (20600), Résidence du Parc, bâtiment A, Lupino, Madame Lucette Mattea AYACHE, demeurant à FURIANI (20600), N° 2, Lotissement Bronzini et Madame Sylvie MARTINETTI, demeurant à BIGUGLIA [20260] Cordon Lagunaire de la Marana, Lotissement Tombulu Biancu, lot 18, ont donné en location-gérance à la SARL en formation « L.M. », au capital de 500 €, dont le siège social est à BASTIA [20200] 10, Rue Pino, un fonds de commerce de restaurant sis et exploité à BASTIA [20200], 10, Rue Pino, pour une durée de Deux années, à compter du 7 janvier 2023 pour se terminer le 6 janvier 2025.

Pour unique insertion.

N° 43

AVIS

Suivant acte SSP en date du 07/11/2022, il a été décidé de résilier la location-gérance du fonds de commerce de Restaurant, bar, Pizzeria, à l'enseigne "Carpe Diem", sis et exploité Route de la Pinède, 20260 CALVI, consentie depuis le 25/03/2019 par la société LA PINEDE SARL au capital de 121.800€, siège social : Route de Bastia, 20260 CALVI, 381 837 111 RCS DE BASTIA, au profit de la société PHENIX SARL au capital de 1.000€, siège social : Avenue de la République, 20260 CALVI, 839 397 411 RCS de Bastia. La résiliation a pris effet à compter du 31/12/2022.

N° 44

AVIS

Suivant acte SSP en date du 08/02/2023, LA PINEDE SARL au capital de 121.800€, Route de Bastia, 20260 CALVI, 381 837 111 RCS de BASTIA, a donné à titre de location-gérance à CLENA SASU au capital de 1.000€, Route de la Pinède, 20260 CALVI, en cours d'enregistrement au RCS de Bastia, un fonds de commerce de Restaurant, bar, Pizzeria à l'enseigne "Carpe Diem" sis et exploité Camping la Pinède, Route de la Pinède, 20260 CALVI, du 15/02/2023 au 31/12/2025. Renouvelable par tacite reconduction..

N° 45

AVIS

Suivant acte sous signature privée en date du 25/01/2023 à Pigna, Monsieur Dominique FRANCESCHINI, demeurant à Pigna [20220], immatriculé au RCS Bastia sous le numéro 434 735 551 00021. A donné en location-gérance à : Monsieur Thomas ASSAINTE, demeurant à Quartier EDF, 20220 L'Île-Rousse, en cours d'immatriculation au RCS Bastia. Un fonds de commerce de Salon de thé, glacier, petite restauration à Pigna [20220], à compter du 01/01/2023 pour une durée de 11 mois.

Pour avis,

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Calvi du 01/01/2023, Madame Brigitte CECCALDI, demeurant Place Christophe Colomb, 20260 Calvi, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 334 809 449.

A donné en location gérance :

A la société ATARAXIA, dont le siège est situé Avenue de l'Uruguay, 20260 Calvi, en cours d'immatriculation au RCS de Bastia. Un fonds de commerce de restaurant, débit de boissons licence 4ème catégorie, à l'enseigne "CAFE BEL OMBRA" sis Avenue de l'Uruguay, 20260 Calvi. Pour une durée d'une année à compter du 1er janvier 2023, renouvelable par tacite reconduction.

N° 47

AVIS

La location-gérance du fonds de commerce de salon de coiffure, sis Résidence l'Alba, Avenue Christophe Colomb, 20260 Calvi, consentie par acte sous signature privée en date du 14/01/2022 à Calvi par : La Société REVES, SARL au capital de 20.000 euros, ayant son siège social Résidence l'Alba, Avenue Christophe Colomb, 20260 Calvi, immatriculée au RCS Bastia n° 389 020 256, à Madame Marion GIOVANELLI, demeurant Résidence L'Ogliastru 2, Villa 78, 20260 Calvi, immatriculée au RCS Bastia n° 909 870 255. A pris fin à la date du 01/01/2023.

Pour avis,

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 48

INCORE

SAS en liquidation
Au capital de 1.000 euros
Siège social : Villa A Cuppulata
Lieu-dit Baccajo, 20137 Porto-Vecchio
889.220.471 RCS Ajaccio

Le 06/12/2022, l'AGE :

- A décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation.

- A nommé comme Liquidateur Pierre Eugène SAVIGNONI, Villa A CUPPULATA, Lieu-dit BACCAJO, 20137 PORTO-VECCHIO avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé Villa A CUPPULATA, Lieu-dit BACCAJO, 20137 PORTO-VECCHIO, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio. Mention RCS Ajaccio.

N° 49

AVIS

Suite à l'AGE du 01/07/2022 de la société SARL FA, SARL en liquidation au capital de 7.625 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 442.659.348, dont le siège social est Place du Monument - 20220 ALGAJOLA et après lecture du rapport du liquidateur, Monsieur François ROSSI, les comptes de liquidation ont été approuvés et quitus a été donné au liquidateur qui a été déchargé de son mandat. La clôture des comptes de liquidation a été prononcée à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de Bastia.

MAISON ET PATRIMOINE

Société par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 15.000 euros

Siège social : Résidence Trinit'Alba

La Trinité, 20137 Porto-Vecchio

Siège de liquidation :

Résidence Trinit'Alba, La Trinité

20137 Porto-Vecchio

RCS Ajaccio 900 451 303

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Ludovic GRAZIANI, demeurant 21, Lotissement communal de Saint Cyprien, 20137 LECCI, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Résidence Trinit'Alba, la Trinité, 20137 Porto-Vecchio.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 51

AVIS

Suite à l'AGE du 01/07/2022, les associés de la SARL FA, SARL au capital de 7.625 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 442.659.348, dont le siège social est sis Place du Monument - 20220 ALGAJOLA ont décidé de la dissolution anticipée de la société et de sa liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur François ROSSI, Gérant, a été nommé en qualité de liquidateur et le siège social de la liquidation au siège social de la société. Les actes seront déposés au tribunal de commerce de Bastia.

N° 52

INCORE

SAS en liquidation
Au capital de 1.000 euros
Siège social : Villa A Cuppulata
Lieu-dit Baccajo, 20137 Porto-Vecchio
889.220.471 RCS Ajaccio

Le 27/01/2023, l'AGE a :

- approuvés les comptes de liquidation arrêtés au 31/12/2022;

- donné quitus au Liquidateur Pierre Eugène SAVIGNONI, Villa A CUPPULATA, Lieu-dit BACCAJO, 20137 PORTO-VECCHIO et l'a déchargé de son mandat ;

- constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 27/01/2023.

Mention RCS Ajaccio.



AVIS D'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 431.000 € HT

CCIC/DC/2023.007
Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
 Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
 20293 Bastia Cedex
 Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
 Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
 20293 Bastia Cedex
 Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités portuaires.

Objet de l'accord cadre :

Appel à candidature pour l'achat de matériel de communication Ultra Haute Fréquence pour les ports de commerce de la Haute-Corse.

Lieux de livraison : Port de Bastia et d'Île-Rousse

Durée de l'accord cadre :

01 (un) an renouvelable 3 (trois) fois à compter de sa notification

Nomenclature Européenne CPV :

32 20 00 00 - 5 /Appareils émetteurs de radiotéléphonie, radiotélégraphie, radiodiffusion et télévision

Caractéristiques principales :

Il s'agit de matériel de communication Ultra Haute Fréquence.

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de dévolution de l'accord cadre :

Afin de susciter la plus large concurrence, l'Entité Adjudicatrice passe l'accord cadre en lots séparés. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul ou plusieurs lots.

La présente procédure regroupe 2 (deux) lots :

Lot 1 : Port de Bastia

Lot 2 : Port de l'Île-Rousse

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R2113-1, R2124-4, R2161-21, R2161-22, R2161-23, R2162-2 al.2, R2162-4 -2°, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.

L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse a décidé de passer un accord cadre avec sans minimum annuel et un maximum annuel en valeur :

Lot N°1 : Port de Bastia

Maximum annuel : 100.000,00 Euros H.T.

Lot N°2 : Port de l'Île-Rousse

Maximum annuel : 80.000,00 Euros H.T.

L'avis concerne un accord cadre à bons de commande de fourniture.

Modalités essentielles de financement et de paiement de l'accord cadre :

- Les articles R.2193-3 à R.2193-53 du Code de la Commande Publique,

- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement,

- Crédits ouverts à la section : 120, 125.

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

Le dossier de consultation (phase candidature) et le règlement de consultation sont à télécharger directement sur la plateforme de Achats de l'Etat (<https://www.marches-publics.gouv.fr>), dès la mise en ligne de la présente consultation.

Les candidats devront déposer leur dossier de candidature sur le site « Plateforme des achats de l'Etat ».

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat : outre DC 1 et DC 2 :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années avec des organismes publics ou privés. .../...

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles R.2143- 5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation de l'accord cadre.

Date limite de remise des candidatures : * Le 27 février 2023 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

* De leurs garanties financières,

* De leur capacité technique,

* De leurs compétences et moyens professionnels,

* De la liste des services effectués sur les trois dernières années.

Critères de jugement des offres pour chaque lot :

Les offres seront examinées selon les critères suivants :

* Prix des prestations [50%] apprécié à l'aune de :

- Maintenance préventive ;

- Maintenance corrective.

* Délai [30%] apprécié à l'aune de :

- Réalisation d'un devis ;

- Interventions courantes ;

- Interventions Urgentes.

* Valeur technique [20%] appréciée à l'aune de :

- La pertinence des moyens humains et matériels ;

- Qualité de la fourniture.

Durée de validité des offres : 06 mois

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2023.007

Renseignements complémentaires d'ordre administratif et technique :

Les questions devront être posées sur le site « Plateforme des achats de l'Etat » :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia - Chemin Montépiano - 20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant

l'introduction des recours : Direction Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.39

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr par :

* Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice

Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un

délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,

* Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Ad-

ministratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois

en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être

exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est

rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du

C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publi-

cation de la décision par la personne publique.

Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui, le 08 février 2023.

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 08 février 2023.

COMMUNE DE LINGUIZZETTA**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE****MARCHÉ DE TRAVAUX**

1) Organisme qui passe le marché : COMMUNE DE LINGUIZZETTA

Mairie Annexe - 313, chemin de Cipolette - 20230 LINGUIZZETTA

Tél : 04 95 38 90 10 - E-mail : mairie.linguizzetta@wanadoo.fr

2) Objet du marché : AMÉNAGEMENT DE RUELLES ET EMBELLISSEMENT DU VIL-LAGE - TROISIÈME TRANCHE

3) Décomposition en lots : Lot n° 1 : Dallages en pierres

Lot n° 2 : Revêtements en béton désactivé

Possibilité de présenter une offre pour un lot ou tous les lots.

4) Caractéristiques principales : Lot n° 1 : Construction de dallages en ricciada traditionnelle [260 m²] et en opus romanum [50 m²], murets en pierres [6 m³].Lot n° 2 : Construction de dalles en béton désactivé [400 m²].

Les variantes ne sont pas autorisées.

5) Critères de sélection des candidatures : Se référer au règlement de la consultation.

6) Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

* 40 % : Valeur technique de l'offre

* 30 % : Prix des prestations

* 30 % : Délai d'exécution

7) Procédure : Procédure adaptée [articles L.2123-1 et R.2123-1^o du Code de la commande publique].8) Dématérialisation : Le dépôt des offres par voie électronique est obligatoire. Retrait du dossier de consultation des entreprises par téléchargement sur le profil d'acheteur <http://www.achatspublicscorse.com>

9) Date limite de remise des candidatures et des offres :

* Vendredi 10 mars 2023 à 12h00.

10) Procédure de recours : Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montepiano - 20407 BASTIA Cedex

11) Date d'envoi de l'avis à la publication : Le 08/02/2023.

COMMUNE DE CALENZANA

AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE 01/2023

MARCHE DE TRAVAUX

AMENAGEMENT DES JARDINS COLLECTIFS « E CHJUSELLE »

Section 1 : Identification de l'acheteur :

Nom complet de l'acheteur : Commune de Calenzana
 Type de Numéro national d'identification : SIRET
 N° national d'identification : 212 000 49 1000 10
 Code postal : 20214
 Ville : Calenzana

Groupement de commandes : non

Section 2 : communication

Moyen d'accès aux documents de la consultation :

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.e-marchespublics.com>

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui
 Utilisation des moyens de communication non communément disponibles : non

Nom du contact : Monsieur MARCHETTI Francois

Email : calfin@calenzana.fr

Tel : +33 495628859

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Voir article 6.1 du règlement de la consultation.

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise : Voir article 6.1 du règlement de la consultation.

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise : Voir article 6.1 du règlement de la consultation.

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats : Voir article 6.1 du règlement de la consultation.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limites de réception des plis : le 14/03/2023 à 12 heures

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidat : Non

Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : Oui
 L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Section 4 : identification du marché

Intitulé du marché : Aménagement des jardins collectifs « E CHJUSELLE »

CPV : Objet principal : 45262510-9

Type de marché : Travaux

Lieu principal d'exécution du marché : Lieu-dit Sainte Restitude - Calenzana

Durée du marché : 5 mois

La consultation comporte des tranches : non

La consultation prévoit une reservation de tout ou partie du marché : Non

Section 5 : lots

Marché alloti : non

Description du marché unique : Maçonnerie de pierres

CPV : 45262510-9

Lieu d'exécution : Lieu-dit Sainte Restitude

Section 6 : informations complémentaires

Visite obligatoire : Non.

DERNIERES
MINUTES

N° 56

ASSISTANCE TECHNIQUE
ET COMMERCIALE JV

Société par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 5000 euros

Siège social : 88, Chemin Razzia

Lieu-dit Paterno, 20600 Furiani

829 882 356 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 décembre 2022 : enregistrée à BASTIA le 08/02/2023, dossier 2023 00002916, référence 2B04P31 2023 A 00206.

L'assemblée générale des associés a :

- Approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 28/12/2022 ;

- donné quitus au Liquidateur Monsieur Jérôme VENTRA, demeurant Chemin de RAZZIA, Lieu-dit Paterno, 20600 FURIANI et l'a déchargé de son mandat ;

- constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 28/12/2022.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 57

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CARBUCCIA du 13/02/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : U MONTE CINTU

Siège : Lieu-dit U Bottonaccio, Pont de Carbuccia, 20133 Carbuccia

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : Boucherie, fromagerie, épicerie, traiteur, vente à emporter de boissons alcoolisées et non alcoolisées.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Antony TARGETTI demeurant Lieu-dit U Bottonaccio, Pont de Carbuccia, 20133 Carbuccia.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

AUE
 AGENZA D'ACCONCI DUREVILE
 D'URBANISIMU E D'ENERGIA DI A CORSICA

**U LEGNU PÈ
 A TRANSIZIONE
 ECULUGICA !**

**Installation des
 chaudières biomasse**

Aides financières & assistance opérationnelle
Collectivités, Entreprises

Appelez le **04 95 10 98 64**

Programme en faveur de la maîtrise de la Demande
 d'Énergie piloté par le Comité NGE de Corse et Financé
 par l'État

CEC Les certificats
 d'émission
 www.aue.corsica

N° 58

AVIS DE CESSION

Suivant acte sous seing privé en date à AJACCIO [20000] le 23 janvier 2023, enregistré à AJACCIO le 03 février 2023, Dossier 2023 00002298 référence 2A04P31 2023 A 00160.

La Société dénommée «S.A.R.L. AUTO ECOLE AJACCIEUNE», Société à responsabilité limitée au capital de 7.622,45 euros ayant son siège social sis, Immeuble Le Préau, Avenue Napoléon III, 20000 AJACCIO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 430 095 745, représentée par son gérant, Monsieur Joël, Georges, Henri LABOURDETTE.

A VENDU A : La Société dénommée «S.A.R.L. SCOLA PRIMA», Société à responsabilité limitée au capital de 10.000,00 euros ayant son siège social sis, Mezzavia Centre, Ajaccio, 20167 MEZZAVIA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 489 754 788, représentée par Madame Thérèse DEIANA épouse LABOURDETTE.

Un fonds de commerce d'« Auto-école » sis et exploité à l'Immeuble le Préau, Avenue Napoléon III, 20000 AJACCIO, et pour lequel le CEDANT est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO, sous le numéro 430 095 745, moyennant le prix de QUARANTE CINQ MILLE EUROS [45.000,00 Euros].

L'entrée en jouissance a été fixée au 23 janvier 2023.

Pour la réception des oppositions éventuelles qui pourraient se révéler lors des publications légales de la vente de fonds de commerce, et pour le renvoi de toutes pièces et la correspondance, domicile est élu chez la société d'expertise-comptable dénommée C2C CORSE, sis Maison Près de l'Aqueduc, 20167 MEZZAVIA. Le délai d'opposition de dix jours débute à compter de la parution dans le BODACC.

Pour insertion,

N° 59

SASU LUME

RCS Ajaccio 912 486 248

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce N° 13, concernant le Transfert du siège social de la SASU LUME, parution du Vendredi 27 janvier 2023, N°6962.

* Il faut lire :

Nouveau siège : Domaine du Puntonu - Zonza - 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio.

Le reste sans changement.

N° 60

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n°78 parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du 03/02/2023, n°6963 :

Concernant : l'Avis de Constitution de la SARL SUD RETRO LOCATIONS.

* Il fallait lire :

"Village Sainte-Lucie de Porto-Vecchio", Villa "Ma Villa", 20144 Zonza.

* Et non :

Villa "Ma Villa", Sainte-Lucie de Porto-Vecchio, 20144 Zonza, comme cité par erreur.

Le reste sans changement.

N° 61

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce n°04 parue dans "ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE" du 06/01/2023 n°6959, concernant l'Avis de constitution de la SASU EDEN 2.0.

* Il fallait rajouter à la suite du paragraphe nommant le Président :

Directeur Général : Monsieur Frédéric BERNARD, demeurant Hameau de Purizzone, 20270 Antisanti.

Le reste demeure inchangé.

INSERTION - CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Bernadette CESARI, Notaire de la République recevant les actes authentiques sous le sceau de l'Etat, titulaire d'un office individuel ayant son siège à SARTENE (Corse du Sud), 1, avenue Hyacinthe Quilichini, soussigné, CRPCEN 20015, le 9 février 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens entre :

Monsieur Paul Dominique CUCCHI, employé chambre d'agriculture, époux de Madame Marcelle SAMPIERI, demeurant à PIANOTTOLI-CALDARELLO [20131] hameau de Caldarello Lieu-dit Sapara Della Paglia. Né à MARTIGUES [13117] le 28 décembre 1962.

Marié à la mairie de PIANOTTOLI-CALDARELLO [20131] le 19 septembre 1992 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité Française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Madame Marcelle SAMPIERI, adjoint administratif, épouse de Monsieur Paul Dominique CUCCHI, demeurant à PIANOTTOLI-CALDARELLO [20131] hameau de Caldarello, Lieu-dit Sapara Della Paglia. Née à AJACCIO [20000] le 25 mars 1964.

Mariée à la mairie de PIANOTTOLI-CALDARELLO [20131] le 19 septembre 1992 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.

N° 63

Raison sociale : ONDINE

Forme : SASU

Au capital de 1000 euros

Siège social : Imm. Santa Cruz
20600 Bastia-RCS : 807 516 299

DISSOLUTION DE SOCIETE

Suivant l'assemblée générale extraordinaire du 31/12/2022, les associés de la société ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommée comme liquidateur Mme Zanetti Audrey, demeurant Imm. Le Canari, Bât B, 20620 Biguglia, pour toute la durée de la liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à Imm. Santa Cruz, 20600 Bastia.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la dissolution seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, le liquidateur.

AVIS DE CESSION

Suivant acte sous seing privé en date à AJACCIO [20000] le 02/02/2023, enregistré à AJACCIO le 09/02/2023, Dossier 2023 00002848, référence 2A04P31 2023 A 00184. La Société dénommée «GJD-AIACCIU», Société à responsabilité limitée au capital de 10.000,00 euros ayant son siège social sis, 6, Quai Napoléon, 20000 AJACCIO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 844 448 324, représentée par son gérant, Monsieur Ambroise FIESCHI.

A VENDU A : La Société dénommée «A MADUNUCCIA», Société par actions simplifiée au capital de 1.000,00 euros ayant son siège social sis, U Palazzu, Parc Forcioli Conti, 20000 AJACCIO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 905 163 564, représentée par Monsieur Ambroise FIESCHI. Un fonds de commerce de «restauration» sis et exploité au 10, Rue des Glacis, 20000 AJACCIO, et pour lequel le CEDANT est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO, sous le numéro 844 448 324, moyennant le prix de VINGT-CINQ MILLE EUROS [25.000,00 Euros]. L'entrée en jouissance a été fixée au 1^{er} janvier 2023.

Pour la réception des oppositions éventuelles qui pourraient se révéler lors des publications légales de la vente de fonds de commerce, et pour le renvoi de toutes pièces et la correspondance, domicile est élu à l'adresse du fonds, 10, Rue des Glacis, 20000 Ajaccio. Le délai d'opposition de dix jours débute à compter de la parution dans le **BODACC**.

Pour insertion,

N° 65

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : OVIEDO

FORME : Société Civile Immobilière

SIÈGE SOCIAL : 1, Pont Regina, 20167 Sarrola-Carcopino,

OBJET : La société a pour objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, la gestion et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous droits et biens pouvant en constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres, soit au moyen de capitaux empruntés, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptible d'en favoriser le développement.

Et la mise à disposition gratuite à un ou plusieurs des associés des desdits immeubles sociaux quel qu'en soit l'usage.

Et généralement, toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptible d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil. de la société.

DURÉE : 99 années

CAPITAL : Mille euro

GERANCE : Mr SANTONI Dominique, Claude, Louis, demeurant 9 rue de l'Archipel, Immeuble Hélios, Bât.E, 20000 Ajaccio,

CLAUDE D'AGREMENT : Les parts sont librement cessibles entre associés.

La cession des parts sociales, autres qu'aux associés, ne peut intervenir qu'avec l'agrément des associés donné dans la forme d'une décision collective extraordinaire.

IMMATRICULATION : Au RCS d'AJaccio.

PIANTARELLA

SARL au capital de 7622,45 €

Porté à 12.424,59 €

Siège social : Colline de Piantarella

Lot n°4, Domaine de Sperone

20169 Bonifacio

403 915 499 RCS Ajaccio

Par AGE du 31/12/2022 le capital social a été augmenté d'un montant de 4802,14 euros par émission de 315 parts nouvelles de numéraire.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié :

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à sept mille six cent vingt-deux euros quarante-cinq centimes [7622,45 euros].

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à douze mille quatre cent vingt-quatre euros cinquante-neuf centimes [12.424,59 euros].



N° 67

EARL LES SERRES DE FERRUCCIO

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Capital social : 7500 €

Siège Social :

83, Départementale 759, Araghju
20170 San Gavino Di Carbini

Suite à l'annonce parue le 3 février 2023 concernant l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée LES SERRES DE FERRUCCIO.

* Il convient de lire :

Siège social : 83, départementale 759 - Araghju - 20170 SAN GAVINO DI CARBINI.

Et de modifier l'adresse du gérant, Monsieur Jérémie, Guillaume SALMERON, né le 17 février 1988 à 81100 CASTRES, demeurant à 20170 SAN GAVINO DI CARBINI, 83, départementale 759 - Araghju.

La société sera immatriculée au registre du Commerce et des sociétés d'AJaccio.

N° 68

L'ALBITRU DEMAQUISAGE

Société par Actions Simplifiée

En liquidation au capital de 1000 euros

Siège social : Route de Lama

20218 Pietralba

Siège de Liquidation :

Route de Lama - 20218 Pietralba
829 142 017 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 31/12/2022 au siège de liquidation, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Yoann Formenti, demeurant Route de Lama, 20218 Pietralba, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à Biguglia du 15/02/2023 il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ANGYCLEM

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : 20 euros

Siège social : Résidence Fontana di Frati - 20620 Biguglia

Objet : La société a pour objet :

- L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés,

- La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance.

- Eventuellement et exceptionnellement, l'aliénation de ceux de ces immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échanges, apport en société,

- L'obtention de tous ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société,

- La prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Durée : 99 ans

Gérant : Mme Marazzi Priscilla, demeurant à Résidence Revelatta - Bât. A - 20600 Furiani
Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 70

CG EXPERTISES

Société par Actions

Simplifiées Unipersonnelle

Au capital de 100 Euros

RCS Ajaccio : B 790 380 117

Siège social : 20142 Campo

AVIS DE DISSOLUTION

Par acte en date du 31 janvier 2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 janvier 2023 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.

Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé au siège social, siège de la liquidation.

L'assemblée générale extraordinaire nomme comme liquidateur Mr GLINAT-SIS Claude, Jean, André né le 03/07/1963 à Ajaccio [2A], demeurant Immeuble le Creno, Bâtiment B1, Résidence des Lacs, 20090 AJACCIO en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AJaccio en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,

DANSE

Carmen

Formé au Conservatoire national supérieur de danse de Paris puis à l'École de danse de l'Opéra de Paris, François Maudit a fait ses débuts à l'Opéra de Florence et à l'Opéra de Bordeaux avant d'intégrer la compagnie de ballet de Maurice Béjart où il s'est vu confier le rôle de soliste dans des œuvres telles que *La flûte enchantée*, *L'Oiseau de feu* ou *Dionysos*. Passionné de chorégraphie depuis l'adolescence, il a fondé sa propre compagnie en 2006 à Caen, entouré d'une dizaine de danseurs professionnels. Il a créé pour elle une soixante de ballets qui tournent en France et en Europe. Récompensé en 2010 par le Prix Léonide Massine (l'équivalent des Oscars dans le monde de la danse), il est invité régulièrement à se produire dans des soirées réunissant les grands noms de la danse et à réaliser des chorégraphies pour d'autres compagnies. En 2014, il a lancé à Deauville le Prix Nijinski, concours de danse international pour jeunes danseurs. Créé en 2018, son *Carmen* s'inspire de l'opéra de Bizet, lui-même inspiré d'une nouvelle de Mérimée. Toutefois, le chorégraphe opère un sérieux dépoussiérage de l'œuvre: «*En dépouillant parfois l'histoire de quelques couleurs espagnoles et folkloriques, pour ne retenir ici que l'essentiel, j'ai souhaité ici faire éclore le rapport inversé entre l'homme et la femme, habituellement si convenu dans de telles histoires passionnelles. (...) À travers le prisme de Carmen, j'ai voulu traduire cette quête de la féminité qui tantôt se perd, tantôt renaît*» explique le chorégraphe qui, à la partition de l'opéra – jouée dans des modes parfois moins habituels que ceux qu'on a l'habitude d'entendre – a choisi d'adjoindre d'autres musiques de Bizet moins connues. En d'autres termes, nul besoin d'avoir aimé l'opéra pour se laisser tenter (et pourquoi pas séduire?) par cette Carmen-là.

Le 18 février 2023, 20h 30. Espace culturel Natale Rochiccioli, Cargese. [09 62 61 95 14](tel:0962619514) & www.cargese.corsica/spaziu-culturale-natale-rochiccioli/



THÉÂTRE

Le procès de Darwin

Les algorithmes sont omniprésents dans nos vies. Le page rank de Google? Les algorithmes! La timeline de Facebook? Les algorithmes aussi! Chat GPT? Ah, tiens, des algorithmes! Les publicités qui arrivent «*comme par hasard*» sur nos messageries? Encore des algorithmes! Les recommandations sur les plateformes de visionnage à la demande? Toujours des algorithmes! Les profils qui correspondent parfaitement sur une application de rencontres? Et allez donc, des algorithmes! Ils sont partout. C'est à se demander s'ils ne régissent pas totalement nos vies: notre économie, nos modes de consommation... et même, qui sait, notre manière de penser et nos amours. Au point qu'on ne saurait dire s'il nous reste vraiment quelque libre-arbitre que ce soit et qu'il y a des jours où on se demande si notre destin ne se résume pas à une suite finie d'instructions et d'opérations. Écrite et créée dans le cadre d'une commande de l'Aria, cette pièce tout public de Clément-Camar Mercier ne cherche pas à prendre parti, à faire un procès, ni même à apporter des réponses, mais bien plutôt à susciter un débat. Conçue comme une «*farce pédagogique*», elle expose un questionnement, au travers de deux personnages insatisfaits, inquiets et même suspicieux, en proie à de vagues sentiments d'oppression, parfois tentés de voir dans ces algorithmes la source de tous leurs maux ou problèmes et de se poser en victimes de la loi des nombres comme d'autres autrefois invoquaient la fatalité. Mais in fine, c'est au spectateur de se faire sa propre opinion et d'être juge. Entrée libre.

Le 19 février 2023, 17h. Casa Fratelli Vincenti, Santa Riparata di Balagna. [04 95 60 08 68](tel:0495600868) & www.facebook.com/profile.php?id=100067977060870

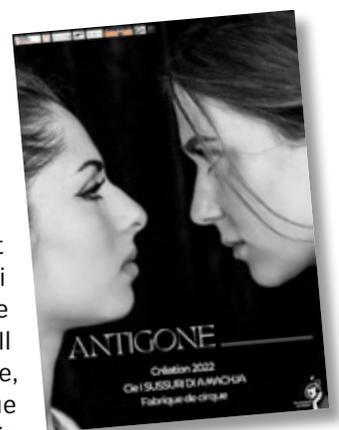


PLURIDISCIPLINAIRE

Antigone

Dans la pénombre, Antigone, défiant l'autorité de son oncle Créon, le nouveau roi de Thèbes, est allée enterrer son frère. Lorsque sa sœur, la docile Ismène qui respecte les lois de la cité quand bien même lorsque son cœur lui inspirerait une autre conduite, la surprend pieds nus devant le palais, elle ne sait pas encore ce qu'Antigone a fait. Dans un duo dynamique de trapèze fixe, elles confrontent leurs avis sur la question de la désobéissance. De son côté, Créon doute. Mais il est le roi et un roi ne doit pas laisser de place au doute; que ses sentiments et ses convictions soient mis à l'épreuve n'y change rien: il est là pour dicter et imposer des règles et châtier ceux qui y contreviennent. Il joue donc son rôle de roi inflexible, dans son palais sonore et musical. Le coryphée, en digne guide, explique, raisonne. Il est là, regard bienveillant, empathique et parfois emphatique, esprit poétique et philosophique, il parle aux hommes. C'est ainsi que débute ce spectacle d'I sussuri di a machja, compagnie hybride qui développe un nouvel art du cirque. Dans cette version d'*Antigone* qui «*se veut résolument questionnante, corporelle, visuelle*», se mêlent textes (puisés aussi bien dans l'œuvre de Sophocle que dans celle de Jean Anouilh); théâtre corporel, avec un chœur tragique revisité; chœur vocal et chantant; création sonore et musicale ainsi que des numéros de mât suspendu, de tissu aérien et de trapèze fixe.

Le 25 février 2023, 18h. Centre culturel Alb'Oru, Bastia. [04 95 47 47 00](tel:0495474700) & agenda.bastia.corsica



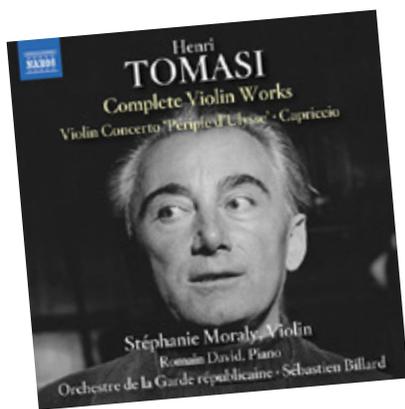
CULTURE

L'intégrale des œuvres pour violon d'Henri Tomasi

Par différents événements, 2021 aurait dû marquer le 120^e anniversaire de la naissance et le 50^e anniversaire de la mort du compositeur et chef d'orchestre corse Henri Tomasi. La crise sanitaire en a décidé autrement et 2022 n'a guère été plus favorable. Si le Riacquistu l'avait un peu oublié, l'île a redécouvert celui qui, tout au long de sa carrière, a remporté de nombreux prix mais refusé la Légion d'honneur car, disait-il, il ne l'accepterait que si on créait un conservatoire de musique en Corse. Il existe désormais, porte son nom et, à Ajaccio, sera hébergé dans de nouveaux locaux. À Penta-di-Casinca Folelli, commune dont sa famille est originaire et où ses cendres reposent dans le petit cimetière, le collège a été baptisé en son honneur. Différents concerts sont prévus cette année et on espère que la situation, tant sociale qu'internationale, permettra qu'ils aient lieu. Dans l'attente a été éditée, première mondiale chez Naxos, l'intégrale de ses œuvres pour violon. Avec plus de 120 œuvres d'une grande diversité mettant souvent la Corse à l'honneur, Tomasi est joué dans le monde entier, comme on peut le constater sur Youtube. Cependant, note son fils, Claude, « D'Henri Tomasi, on connaît principalement les cuivres, notamment les Fanfares liturgiques ou son Concerto pour trompette. Mais ses œuvres pour violons sont moins bien connues. C'est pourquoi nous avons souhaité cette année en publier l'intégrale avec Stéphanie Moraly au violon, Romain David au piano et l'orchestre de la Garde républicaine dirigé par Sébastien Billard. » Et c'est dans un voyage à travers la Méditerranée que nous emporte la musique de celui qui, enfant, rêvait d'être marin. Dans cet enregistrement, on découvre le *Périple d'Ulysse*, concerto pour violon de 1962, inspiré d'un roman de Giono. Il est suivi de *Capriccio*, pièce de 1931 pour violon et orchestre. Puis vient le *Chant hébraïque* et bien sûr *Chant corse*, un opus de 1932 qu'on connaît davantage dans sa version pour saxophone. *Paghjella*, *Sérénade cyrénéenne* est dédiée à son ami du Conservatoire de Marseille, le violoniste Zino Francescatti. Quant à la *Tristesse d'Antar*, elle amène une note orientalisante à l'ensemble. Loin des modes musicales de son temps, Tomasi se place dans la lignée des Debussy, Ravel... Et si son inspiration est libre, on sent combien il a été troublé par les périodes de violence, entre guerres mondiales et guerres coloniales, qui ont marqué le xx^e siècle. Il en dénonce les injustices et toutes les douleurs causées, en conservant l'espoir néanmoins, symbolisé par la lumière du Mare Nostrum et l'humanisme issu de ses civilisations antiques. ■ Claire GIUDICI



Claude Tomasi, fils d'Henri Tomasi et Emmanuelle Mariini, membre du bureau de l'association Henri Tomasi.



INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Le feu rouge d'Olmeto mis en veilleuse

Il a son propre compte Twitter, qui le proclame « *The world-famous traffic light of Corsica's island* » et compte plus de 3760 abonnés, il est devenu proverbial (« *long comme le feu rouge d'Olmeto* » !) et arriver pile au moment où il passe au vert est considéré comme un bon augure. Cela dit, depuis le 13 février 2023, le double feu qui régule la traversée de la commune d'Olmeto, sur la RT 40 fait grise mine, comme en témoigne sa nouvelle photo de profil Twitter. Depuis cette date et jusqu'au 24 février 2023, la Collectivité de Corse (CdC) a en effet mis en place une expérimentation « *en faveur du rétablissement du double sens* » sur la traversée du village, ce qui implique sa neutralisation. Il s'agit de tester « *de nouvelles conditions de circulation et [à] étudier leurs impacts en termes d'amélioration du cadre de vie des habitants* » afin de « *répondre concrètement à une difficulté dite « historique » dans la microrégion* ». Il est vrai que même si c'est l'occasion d'admirer l'architecture locale ou le panorama sur le golfe du Valinco, pour traverser le village, en particulier l'été, il faut s'armer de patience. Pour ceux qui rongent leur frein en toute circonstance ou ont un horaire professionnel à tenir, la solution serait une déviation. Cependant, pour des raisons notamment d'impact environnemental, la CdC fait valoir que « *tout projet de déviation de la commune, à propos duquel des études ont déjà été engagées* », ne pourra être mené à terme qu'en ayant fait la démonstration qu'il est d'utilité publique et constitue la seule alternative possible. Ce test devrait être renouvelé en période estivale. Afin d'élargir le cadre de l'expérimentation, la commune d'Olmeto a d'ailleurs mis en place un registre de témoignages à l'accueil de la mairie et une adresse mail pour les témoignages numériques : doublesens@olmeto.fr. ■ EM



Photo ICN • EP



INFLATION

Et pour 74,4 Md€ de plus... ben t'as rien de plus!

En 2023, les consommateurs européens seront directement impactés par l'inflation et devront dépenser 74,4 milliards d'euros supplémentaires par rapport à l'année dernière, pour obtenir exactement la même quantité de produits. C'est ce qu'indiquent les résultats d'une enquête menée dans plusieurs pays dont la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et le Royaume-Uni, par Retail Economics avec ShipStation et Packlink, sociétés spécialisées dans les solutions de livraison pour le e-commerce du groupe Auctane. Ces perspectives économiques viendront perturber les comportements d'achats des consommateurs : 76 % des consommateurs européens ont déclaré qu'ils changeraient leurs habitudes en 2023. Les ventes au détail non alimentaires en France devraient atteindre 263,9 milliards d'euros en 2023. Une augmentation de 2,3 % comparé à 2022, due en réalité à 10,8 milliards d'euros de dépenses supplémentaires, directement liées à la hausse des prix et non à la hausse des volumes de ventes. En effet, les volumes de ventes au détail en France devraient en revanche baisser de -1,9 % en 2023 par rapport à 2022. Aussi, 81 % des consommateurs français prévoient de modifier leurs comportements d'achat, 59 % déclarant qu'ils ne feront des achats qu'en cas de nécessité. Ces prévisions classent la France comme premier pays le plus prudent en matière de dépenses en Europe, aux côtés de l'Italie. ■ AN

ÉCONOMIE

Le non salariat très présent en Corse

On les appelle souvent «les indépendants», bien que leur activité reste le plus souvent tributaire d'un ou plusieurs contrats qui les lient à un client, un patient, ou une autre entreprise. Ce sont les travailleurs exerçant une activité non salariée. En Corse, indique une étude de l'Insee*, fin 2019, 20 840 personnes exerçaient une activité non-salariée à titre principal, ou en complément d'une activité salariée, hors du secteur agricole ; soit une densité de 6 120 non-salariés pour 100 000 habitants, bien supérieure à ce qui est constaté au plan national, hormis dans la région PACA où la densité est de 6 162 non-salariés pour 100 000 habitants. En Corse, trois secteurs occupent 60 % des effectifs non-salariés : les services aux particuliers, la construction et les services aux entreprises. Le secteur des services aux particuliers (hors santé) concentre la plus grande part des effectifs régionaux de non-salariés. Néanmoins, rapportés à la population, les non-salariés sont deux fois plus nombreux en Corse qu'en France de province dans le domaine de la construction. Depuis 2015, l'emploi non-salarié augmente davantage que l'emploi total régional en raison des créations de micro-entreprises. Parmi l'ensemble des indépendants de Corse, 9 430 sont micro-entrepreneurs, 7 700 sont entrepreneurs individuels et 3 710 sont gérants majoritaires de sociétés. Ces deux derniers statuts regroupent les indépendants «classiques». Le statut de micro-entrepreneur représente ainsi 45 % des non-salariés insulaires, soit le plus fort taux des régions, supérieur de 4 points au taux de province. Les indépendants insulaires retirent de leur activité des revenus proches de la moyenne nationale même s'ils déclarent aussi plus souvent des revenus nuls. Le secteur de la santé humaine et de l'action sociale est le plus rémunérateur, les revenus issus du non-salariat étant marqués par de fortes disparités. D'ailleurs, pour un individu sur quatre, cette activité vient en complément d'une activité salariée. ■ AN

*Insee analyse Corse N° 47, Le non-salariat, une forme d'emploi très présente en Corse, par Arnaud Luciani et Arnaud Huyssen.

Les chiffres de la semaine

79%

des jeunes âgés de 15 à 35 ans se disent inquiets pour leur pouvoir d'achat dans les mois à venir, selon les résultats d'une étude réalisée par Opinion Way pour Clearpay. Les 20-24 ans sont ceux qui se disent les plus inquiets (86 %). 74 % des jeunes interrogés déclarent avoir d'avantage acheté des produits en solde cette année pour compenser la baisse de leur pouvoir d'achat et 56 % (dont 59 % des 20-24 ans et 60 % des 30-35 ans) ont prévu d'utiliser une solution de paiement en plusieurs fois.

Les chiffres de la semaine

86 021

passagers ont transité par les ports de commerce de Corse en janvier 2023, contre 70 580 en janvier 2022, soit une augmentation de 21,88 %, portée essentiellement par la hausse du trafic régulier international qui a progressé de 64,44 % contre 14,42 % pour le trafic régulier national, indique la CCI de Corse. Les trafics passagers sur les liaisons avec Livourne ont ainsi augmenté de 48,96 %, ceux sur la ligne de Santa Teresa di Gallura de 63,40 % et ceux sur la ligne de Porto Torres de 130,58 %

Les chiffres de la semaine

75%

des Français jugent que la voiture reste indispensable pour se rendre au travail, selon les résultats d'une étude Opinion Way pour Aramisauto, entreprise spécialisée dans la vente de voitures en ligne en France. 51 % des automobilistes issus des catégories les plus modestes disent reconnaître ne pas connaître le Crit'Air de leur véhicule. S'ils devaient acheter un nouveau véhicule, 70 % des sondés se tourneraient demain vers une occasion et 59 % choisiraient encore un moteur thermique

ENDOMÉTRIOSE

ELLE EST CETTE FEMME SUR DIX

Photo Mathéa Rombaldi

À tout juste 23 ans, Mathea Rombaldi vient de publier son premier livre, Mon endo et moi, dans lequel elle raconte son parcours avec l'endométriose. Une maladie gynécologique qui touche cette jeune femme de Poggio-di-Venaco depuis de nombreuses années.

C'est à 8 ans à peine, que Mathea Rombaldi a commencé à ressentir les affres de l'endométriose. De violentes douleurs au bas-ventre qui l'amèneront à être hospitalisée. Mais c'est seulement en 2020, à 21 ans, qu'elle sera finalement diagnostiquée. Preuve de la méconnaissance qui existe toujours autour de cette maladie gynécologique. C'est afin de montrer aux femmes qui en sont atteintes qu'elles ne sont pas seules, que Mathea Rombaldi vient de publier son premier livre *Mon endo et moi* aux éditions Vérone. Un témoignage sans fard dans lequel cette jeune femme de Poggio-di-Venaco invite à entrer dans l'intimité de sa vie. «*Le fait de dire tout ce qui s'est passé pour moi aidera, j'espère, les filles qui souffrent de la même chose à voir qu'elles peuvent en parler sans être jugées.*» Il faut dire que si on commence à en parler depuis quelques années, l'endométriose relève encore souvent du tabou. «*On a limite honte d'évoquer nos douleurs. Pour ma part, cela a été très dur d'en parler à mon médecin.*» Pourtant, les maux se sont pour elles vite avérés très handicapants au quotidien. «*Je ne pouvais pas aller en cours pendant toute la période où j'étais indisposée. Je restais couchée avec d'énormes douleurs et beaucoup de saignements. En grandissant, les douleurs ont commencé à apparaître n'importe quand et à toucher tout mon corps. Mes jambes devenaient lourdes, je n'arrivais plus à marcher, j'avais de grosses migraines, des douleurs aux articulations.*» Malgré cela, elle vivra des années d'errance médicale, sans comprendre ce qui l'atteint. «*Tous les médecins me disaient que j'étais folle, que c'était dans ma tête, que c'était normal, que toutes les filles ont mal quand elles ont leurs règles.*» Une normalisation de la souffrance menstruelle, encore vécue par beaucoup trop de femmes, qui incite même certaines à renoncer à parler au corps médical. Mathea Rombaldi finira pour sa part par rencontrer une gynécologue qui s'inquiétera au contraire de son état. «*Elle m'a crue, a vu que cela n'allait vraiment pas et ne m'a pas lâchée. C'est grâce à elle qu'on a pu diagnostiquer mon endométriose.*» S'ensuivra un voyage à Marseille afin de consulter un chirurgien gynécologue spécialisé. Là-bas, la coelioscopie qui devait servir à poser un diagnostic, se transformera finalement en une importante chirurgie. «*Je suis restée trois heures au bloc.*» Car

au-delà de son appareil reproducteur, le chirurgien voit vite que l'endométriose a atteint d'autres organes. «*J'avais les ovaires et l'utérus touchés, mais aussi la vessie et le colon. Mes lésions commençaient même à attaquer mes intestins. Il y en avait vraiment partout.*» Un peu à la façon insidieuse dont se développe le cancer, l'endométriose peut en effet se diffuser à d'autres organes. Son fonctionnement est encore d'ailleurs très mystérieux et suscite beaucoup de doutes scientifiques. D'autant qu'il n'existe pas une, mais des endométrioses, la pathologie étant différente selon chaque femme. Ce qui la rend encore plus difficile à comprendre. Et surtout, il est impossible aujourd'hui de la guérir. Tout juste peut-on réduire les maux. De plus, l'opération ne réussit pas toujours. Ce fut le cas pour la jeune Corse. «*Les douleurs se sont arrêtées pendant quelques semaines, puis sont revenues de plus belle*», regrette-t-elle en constatant que ses lésions continuent à se propager. «*Je ne sais pas du tout où j'en suis. Donc l'errance recommence.*» Au-delà de la douleur, d'autres aspects de la maladie peuvent également être compliqués à vivre. Ainsi l'infertilité qu'elle peut occasionner. Un élément difficile à accepter quand on est une jeune femme avec des projets pour l'avenir. Les différentes affections liées à l'endométriose peuvent en outre avoir un impact significatif sur la vie sociale et professionnelle. «*L'endométriose joue aussi avec notre moral, peut provoquer des crises de pleurs. Il y a aussi la fatigue chronique, les gens ne comprennent pas que l'on est tout le temps fatiguée et qu'à 23 ans on est trop crevée pour sortir après le travail. Donc après les gens s'éloignent, ne nous appellent plus. On se retrouve alors un peu seule et on se dit qu'on a vraiment un problème. Jusqu'au jour où arrive la délivrance et qu'on nous dit: non vous n'étiez pas folle.*» Afin d'exorciser ces années difficiles, cette jeune photographe a donc choisi d'écrire. Comme une thérapie. Elle espère désormais que cet exutoire pourra aider des femmes dans la même situation qu'elle. «*Il faut se soutenir entre nous, surtout que souvent les médecins sont autant dans l'ignorance que nous*», dit-elle en soulignant combien il est indispensable de parler de cette maladie encore méconnue pour faire avancer les choses. Aujourd'hui, une femme sur dix serait atteinte d'endométriose. Un chiffre certainement sous-estimé. ■ **Manon PERELLI**

C'est afin de montrer aux femmes qui en sont atteintes qu'elles ne sont pas seules, que Mathea Rombaldi vient de publier son premier livre



CARNETS DE BORD

L'HÉMICYCLE, LE BALLON ET L'ÉCHARPE TRICOLEURE

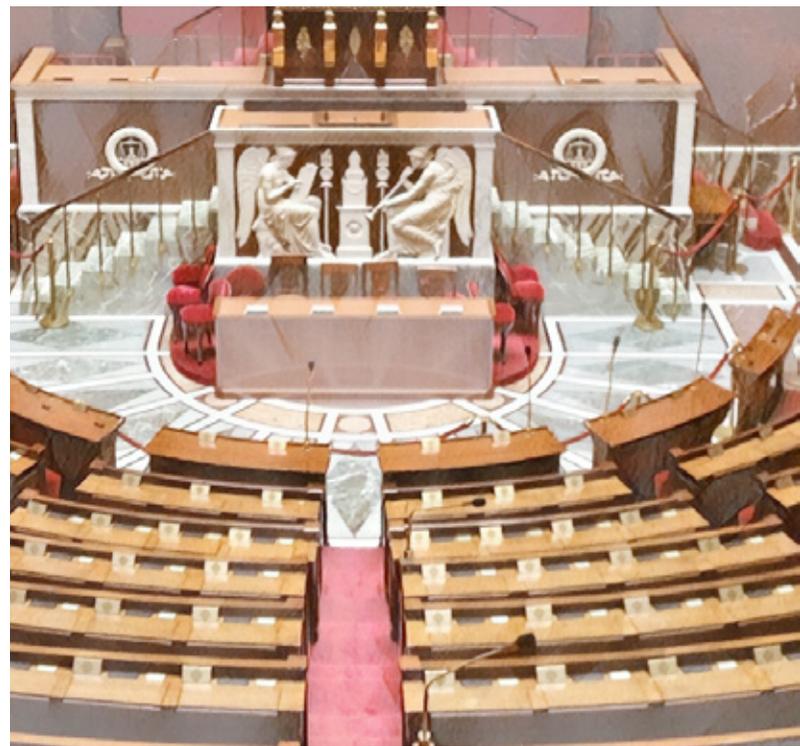
par Béatrice HOUCARD

Dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale transformé en chaudron, André Chassaigne s'est levé. Ce n'est pas un jeune député, André Chassaigne: il a 72 ans et plus de vingt ans de mandat parlementaire au compteur, sans oublier vingt-sept ans comme maire et vingt-cinq comme conseiller général dans le Puy-de-Dôme. Plus tâcheron que génie, à la tête de son petit groupe de vingt-trois députés communistes [on dit «Gauche démocrate et républicaine»], André Chassaigne fait son boulot. Depuis vingt ans, quelle que soit la majorité, il s'oppose. En temps normal, on n'y fait plus guère attention.

Mais, cette fois, l'heure était grave. Un député des Hauts-de-Seine et membre de La France insoumise, Aurélien Saintoul, venait de lancer au ministre Olivier Dussopt: «*Vous êtes un imposteur et un assassin.*» Suspension de séance, cris, invectives, c'était reparti pour un tour. Lorsque les débats ont repris, tous les présidents de groupes autres que LFI (notamment le député de Corse-du-Sud Laurent Marcangeli, président du groupe Horizons) ont fait part de leur consternation et de leur condamnation de tels propos. Marine Le Pen elle-même a assuré Olivier Dussopt de son «*soutien*». Mais c'est André Chassaigne qui a touché le plus juste.

En raison de son ancienneté dans la «*maison*», peut-être, sa voix a porté. Parce qu'il y avait de l'émotion dans ses mots quand il s'est dit «*choqué*» mais aussi «*blesé*» et «*humilié*» par ce qu'il venait d'entendre. Et parce qu'il n'a pas cherché à repeindre en rose ce que le député LFI avait taché de noir: non, l'Assemblée nationale n'est pas un lieu d'unanimité ni un salon de thé. C'est un lieu où l'on frotte souvent vivement les opinions. Même pendant la guerre de 14-18, pendant la pseudo «*union sacrée*», on s'engueulait ferme dans les travées du Palais Bourbon. Un jour de 1947, il avait même fallu faire donner la Garde pour déloger un député de la tribune!

En quelques minutes, André Chassaigne a résumé ce qu'était le débat parlementaire: «*Nous sommes ici pour nous combattre, nous sommes ici pour opposer des arguments, pour porter une parole sans concession mais jamais - je dis bien: jamais - nos débats ne doivent dériver avec des insultes [...]. Continuons à nous affronter sans concession.*» Il y a bien



longtemps qu'un député communiste n'avait pas eu droit à une «*standing ovation*». Mais on était seulement lundi et d'autres occasions de dérapages pouvaient arriver à tout moment pendant cette deuxième semaine de débat sur la réforme des retraites.

AVEC BLUM, JAURÈS OU SIMONE VEIL

Quelques jours plus tôt, c'est un autre député de La France insoumise, Thomas Portes, élu en Seine-Saint-Denis, qui s'était distingué en publiant une photo de lui-même, content de sa personne, son écharpe tricolore portée en bandoulière sur une doudoune rouge et le pied posé sur un ballon marqué de l'effigie du ministre Olivier Dussopt et du président Emmanuel Macron.

Il n'est pas rare que des manifestants se livrent à ce genre de vilains jeux, que Jean-Luc Mélenchon a qualifiés de «*chamboule-tout*» et d'autres, ayant mal digéré le dictionnaire des synonymes, de «*gaudriole*». En cherchant bien, on en trouverait sans doute des exemples dans les pages de Victor Hugo décrivant la révolution de 1830. Il aurait suffi au député de retirer cette photo des réseaux sociaux et l'hémicycle surchauffé aurait retrouvé un peu de calme. Il en a décidé autrement, histoire d'en rajouter face à ses petits camarades tout prêts à faire de lui un pauvre héros. Les débats de l'Assemblée nationale étant devenus impossibles à cause de cette affaire, la sanction était inévitable: Thomas Portes a été exclu de l'Assemblée nationale pendant quinze jours. Il n'a même pas le droit de passer prendre son courrier et s'il lui venait à l'esprit de ne pas respecter la sanction, la Garde républicaine se ferait un devoir de le raccompagner vers la sortie.

C'est l'utilisation d'un symbole qui a provoqué sa perte: en posant avec son écharpe tricolore, Thomas Portes a rappelé, sans doute sans le vouloir, qu'il incarne 1/577^e de la souveraineté populaire. Et ce qu'un militant excité peut à la rigueur faire dans une manif, un député doit s'en abstenir.

On est au cœur du problème: certains députés sont arrivés en juin 2022 sans bien comprendre où ils mettaient les pieds. Pour avoir souvent écouté leurs confidences, je sais que certains nouveaux élus entrent pour la première fois dans l'hémi-



Illustrations d'après photos DR

cycle en croyant y voir Jean Jaurès ou Léon Blum; d'autres, le général de Gaulle en mai 1958; d'autres encore entendent les envolées lyriques de François Mitterrand, la voix de Robert Badinter réclamant l'abolition de la peine de mort; celle de Simone Veil dépénalisant l'avortement lors d'un débat qui, lui aussi, fut houleux; celle de Philippe Séguin bataillant contre le traité de Maastricht [deux heures et demie à la tribune!] ou celle de Christiane Taubira défendant le mariage pour tous. À chacun ses grands exemples, ses opinions politiques et sa sensibilité. Tout nouvel élu normalement constitué devrait donc sentir sur ses épaules, en entrant à l'Assemblée, un peu du poids de l'Histoire.

Dans la «cuvée LFI» de 2022, il semble n'y avoir rien de tout cela. Certains sont entrés dans l'hémicycle comme on s'insulte sur Twitter ou comme on va faire le clown dans l'émission de Cyril Hanouna. Le poids du symbole leur échappe, comme la solennité des lieux, et ils confondent leur rôle avec celui d'influenceur sur Tik Tok. Créature de Jean-Luc Mélenchon qui promettait «*le bruit et la fureur*» [tout en se comportant à l'Assemblée, de 2017 à 2022, comme un notable de la III^e République], La France insoumise est en train d'échapper à son créateur, lui-même parti dans des sphères où il est devenu quasi impossible de le rejoindre.

«MÉTRO-BOULOT-CAVEAU»

À en croire les manifestants contre la réforme des retraites, les «seniors» arriveraient à l'âge fatidique [62 aujourd'hui, 64 sans doute demain] tout cabossés, épuisés, à bout de souffle, malades, rongés par l'arthrose, pour ne pas dire menacés par Alzheimer. Bref: bons à rien et à peine capables de «profiter» [le vilain mot!] de leurs petits-enfants. Difficile de se reconnaître dans ces portraits misérabilistes.

Je ne prétends pas pour autant que la réforme gouvernementale soit bonne. De plus en plus de voix la jugent mal ficelée, mal expliquée, mal défendue, inopportune. Je ne nie pas non plus que tout le monde n'arrive pas à la retraite dans le même état: il y a des métiers plus difficiles que d'autres et il est physiquement plus fatigant d'être égoutier ou caissière de supermarché qu'employé de bureau ou architecte. On le

sait, l'espérance de vie au jour de la retraite n'est pas la même pour tous.

Mais, quand ils parlent des retraités qu'ils seront un jour, les manifestants semblent sauter une génération: ils voient tous les «vieux» condamnés à l'Ehpad, souffrant de mille maux, incapables de s'occuper des petits-enfants, le tout à coup de slogans simplistes: «*la retraite, pas l'arthrite*», «*la retraite avant le cercueil*», «*métro, boulot, caveau*». Bizarrement, faisant litière de l'espérance de vie, ils oublient tout simplement de regarder autour d'eux. À croire qu'ils n'ont pas de famille.

Car ces retraités actuels de 65, 70, 75 ans, on les connaît: ils sont nombreux [le baby-boom] et très actifs. Ils font vivre les associations du pays et le lien social qui va avec, ils permettent au tourisme d'être florissant et voyagent à travers le monde. Ils prennent le train, l'avion [qu'ils en profitent tant que les vols ne sont pas interdits!], remplissent les salles de cinéma, les théâtres et, si j'en crois certaines photos, les réunions politiques de partis qui peinent à renouveler leurs militants.

Ils accompagnent les sorties des enfants des écoles, organisent les fêtes du village, jouent au scrabble ou au bridge au club du quartier, font des randonnées pédestres et des longueurs de piscine, tiennent la buvette le jour du vide-greniers, etc. La décrépitude annoncée n'est donc qu'un leurre, pour les retraités d'aujourd'hui et pour ceux de demain. Car, contrairement à quelques mensonges entendus, l'espérance de vie «en bonne santé» continue de croître. Traduction: même avec de l'arthrose et en partant à la retraite à 64 ans, la plupart des futurs retraités s'en sortiront plutôt bien et beaucoup d'entre eux auront le temps de devenir arrière-grands-parents.

Ou bien les retraités de demain se font une fausse idée de leur propre vieillissement, qui est loin d'être une catastrophe; ou bien ils contribuent à développer un discours sur la vieillesse qui n'a rien à voir avec la réalité et flirte avec la condescendance, voire le mépris. Qu'on en finisse avec cette photo promenée dans les manifs, qui ne ressemble pas au modèle qu'elle est censée reproduire. Tout en défendant la retraite à 60 ans, André Chassaigne n'est-il pas la preuve qu'on n'est pas vieux à 72 ans? ■



**agir
PLUS**

FAIRE DES ÉCONOMIES
C'EST FACILE...
ISOLEZ VOTRE TOIT !

**FAITES CONFIANCE AUX ENTREPRISES
PARTENAIRES AGIR PLUS**

Calculez votre Prime économies d'énergie sur corse.edf.fr/agirplus/ et demandez vos devis à des entreprises Agir Plus labellisées RGE.



RETROUVEZ TOUTES
NOS SOLUTIONS AGIR PLUS SUR :
corse.edf.fr/agirplus/

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! - L'energia hè u nostru avvene, tenimula à contu.